

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 25 juin 2015
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 14 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour ! Merci à tous d'être présents. Nous allons procéder immédiatement à l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Le quorum est donc atteint, nous passons à l'approbation des comptes rendus.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 9 avril 2015

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

Monsieur AIRAUDO.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Messieurs et Mesdames. Monsieur le Maire, si vous le permettez je veux juste reprendre un passage du dernier compte rendu où sur une délibération, la 15-15 7S, où j'avais demandé quelques explications et vous m'aviez répondu, je cite, "que vous étiez très à cheval sur le bon déroulement des choses..., que les explications qui étaient demandées étaient légitimes et nous seraient fournies par le Service des Sports et le Service de l'Animation, sous la houlette de Mme HAUTCOEUR, dont il n'est pas nécessaire de rappeler tout le professionnalisme et la maîtrise de ce domaine, donc elle saura vous répondre très rapidement, j'en suis convaincu."

Le Conseil d'Arrondissements était il y a à un peu plus de trois mois et j'ai appelé à plusieurs reprises, j'ai fait des écrits, notamment au nouveau responsable, et sans critiquer le professionnalisme de la Mairie de Secteur, je n'ai toujours aucun élément de réponse. Donc, je finis par me demander, puisque vous vantez le professionnalisme de la Mairie de Secteur, je n'en doute pas, c'est donc que vous avez un problème d'autorité envers vos élus puisque je n'ai toujours pas la réponse et on ne pourra pas l'acter. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, j'ai relu très attentivement moi aussi le compte rendu et j'ai trouvé à la page 12 une inexactitude. Vous indiquez, en réponse à M. JOSHUA, que "vous comprenez le bon vieux temps des années 30", vous indiquez que la Gauche avait donné les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Alors, Monsieur le Maire, je m'excuse, je n'ai pas un doctorat d'Histoire comme vous, mais je voudrais simplement rétablir une vérité, puisque l'on ne peut laisser dans un compte rendu officiel du Conseil d'Arrondissements une telle inexactitude.

Donc je vous rappellerai que si l'Assemblée Nationale a voté les pleins pouvoirs à Pétain, par 569 voix "pour" et 81 "contre", parmi les Députés Socialistes, donc SFIO à l'époque, un tiers d'entre eux d'abord étaient absents, qu'ensuite parmi les présents 90 ont voté "pour" : 90 sur 569, vous voyez que ce n'est donc pas la majorité, cela représente simplement 15 % de l'ensemble des voix en faveur du Maréchal Pétain, le reste venant surtout de la Droite.

Ensuite, parmi les 80 parlementaires qui ont voté "contre", on trouve 36 élus de SFIO, 6 d'entre eux se sont abstenus. Donc, au final, si on fait le décompte, un tiers des élus Socialistes ont refusé les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Donc on peut considérer que la SFIO a finalement de résistance le plus important parmi les partis représentés à l'époque au sein de l'Assemblée.

Donc l'argument de dire que c'est la Chambre du Front Populaire qui a installé le régime de Vichy, c'est une vieille lune de l'extrême Droite française qui remonte aux années 50. S'il y a le fait que la responsabilité du régime de Vichy est à partager avec la Gauche, une partie de la Gauche française est effectivement responsable de la situation de 1940, mais fondamentalement le régime de Vichy, c'est un régime d'extrême Droite et fondé clairement sur des idées maurrassiennes !

Je vous ai cité un historien, Monsieur le Maire. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas un doctorat d'Histoire comme vous, donc j'ai cité un historien pour rétablir une vérité, qui sera dans le compte rendu. De plus, je ne vais pas laisser dire que ce sont les Socialistes qui ont voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain !

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous avez une maîtrise de la théorie de la relativité en parlant de meilleur taux de résistance à cette démarche qui a constitué à accorder les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain après être allé le chercher en Espagne, endroit où il a été envoyé par le Front Populaire pour être l'ambassadeur de France !

Et deux tiers des Socialistes, quand même ! Vous vous gargarisez d'avoir résisté, mais vous avez résisté mollement quand même, et même pas de façon majoritaire, à partir d'une Chambre issue du Front Populaire et non pas du Front National, du Front Populaire !

Et cette première démarche assumée, que vous n'assumez plus, mais assumée à l'époque par la Gauche et une certaine partie de la Droite "bleu azur" et pas Bleu Marine, eh bien, c'est à vous de l'assumer et pas à moi ! Parce qu'il y a eu cette première démarche que d'aller chercher le héros de Verdun et puis il y a eu la collaboration elle-même pendant cinq ans ! Et Messieurs Déat, Doriot et Lava, pour ne citer qu'eux, ne sont pas issus des mouvements d'extrême Droite, ils sont issus du Parti Socialiste, de la SFIO, voire du Parti Communiste !

Oui, Mme Marion HONDE-AMIAR, relisez l'Histoire, je dis bien l'Histoire, pas les petites histoires rédigées par les professeurs du Parti, mais celles et ceux qui ont une vision neutre et non pas politique de cette triste et sinistre période et pour laquelle je ne me sens d'aucune responsabilité. Encore une fois, la collaboration a été faite dans des conditions extrêmement compliquées et à laquelle vos amis ont participé jusqu'au bout, y compris dans les situations les plus condamnables par des représentants officiels de la Gauche, et pas des moindres !

Aujourd'hui, vous avez un certain culot en affirmant que vous avez eu un taux de résistance qui vous laverait de toute infamie. Eh bien ! Cette infamie, M. MARI, votre formation politique, cette flétrissure, c'est vous qui la portez ! Ce n'est pas mon mouvement politique, qui est né d'ailleurs bien après la guerre. C'est vous qui la portez ! C'est vous qui avez collaboré, en majeure partie, en écrasante partie !

Et, M. JOHSUA, j'avais oublié d'ailleurs de dire dans mon intervention que M. MITTERRAND quand même, je ne l'avais pas oublié, je le vois sur le compte rendu, M. MITTERRAND que l'on voudrait nous faire passer pour le plus grand des hommes, pour un humaniste, à l'époque était issu d'un mouvement d'extrême Droite, la Cagoule, je crois, et a été décoré de la décoration la plus importante du régime de Vichy qui fut celle de la Francisque. Pour être décoré de la Francisque, il fallait être parrainé par deux collaborateurs du régime, et M. MITTERRAND a reçu cette décoration ! Ce n'est pas un responsable du Front National ! Il n'y a jamais eu au Front National un décoré de la Francisque ! Et encore une fois, ce n'est pas à la table d'un responsable du Front National que M. BOUSQUET, de sinistre mémoire, est venu dîner, déjeuner et souper à plusieurs reprises, c'est à la table de M. MITTERRAND !

J'avais oublié que si le Général De GAULLE a préféré résister à Londres, il en est un autre qui a préféré résister à Moscou, en la personne de M. Thorez que le Général De GAULLE nommera comme Ministre à la fin de la guerre alors qu'il aurait dû être jugé pour trahison ! Mais dans ces conditions, c'est vrai que lorsque l'on résiste de Moscou..., finalement on est dans la proche banlieue parisienne !

Mais nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous dans ce domaine-là. Depuis 70 ans vous écrivez l'histoire comme cela vous arrange, comme vous voudriez qu'elle soit apprise par cœur et récitée matin, midi et soir, du 1^{er} janvier au 31 décembre, par les petits écoliers de France. Vos histoires sont celles que vous colportez, l'Histoire, c'est autre chose ! Les faits sont têtus, n'est-ce pas, comme disait le camarade Lénine, les faits sont têtus et les faits sont ceux-là ! Il faudra un jour que vous les assumiez. Et quoi de mieux qu'un jour peut-être il y ait un Nuremberg des collabos de la Gauche, car il y a depuis 70 ans effectivement des gens qui mériteraient et qui devraient rendre des comptes, et dont le nom est attribué à des rues ou bibliothèque nationale. Eh bien ! Ce sont ceux-là qu'il faut regarder et non pas celles et ceux qui n'ont absolument rien à se reprocher dans cette triste et sinistre période !

Monsieur MARI.- L'Ordre Nouveau, l'ancêtre du Front National, est passé sous silence !

Monsieur RAVIER.- Le Front National a été fondé par des hommes venus de tous horizons, y compris par le successeur de Jean MOULIN, par des résistants, par des hommes et des femmes de bonne volonté qui voulaient et qui veulent toujours rassembler les Français d'où qu'ils viennent, quels qu'ils soient, quel que fût leur parcours, dans l'intérêt supérieur de la Nation et des citoyens français, d'où qu'ils viennent ! C'est cela notre combat qui est né en 1973 et moi je suis né en 1969, l'année de l'amour, comment peut-on me reprocher d'être porteur de haine, l'année où l'homme décrochait la lune !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de ces précisions. Je vais vous en apporter quelques autres. D'abord, pour confirmer que toutes les informations que vous avez données sont justes, mais incomplètes, parce que déjà rappelez-vous que de la Chambre du Front Populaire qui a voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, les élus Communistes en avaient été exclus ! Chose que, semble-t-il, vous ne savez pas ou vous ne voulez pas savoir ! Je suis d'autant mieux placé pour en parler parce que je savais que vous oubliez cela quand vous me parlez à moi, que le ne suis pas d'affiliation communiste Thorez ou Staline. Mais je suis obligé de reconnaître que ces députés-là n'étaient pas en mesure de donner un quelconque avis, ils avaient été exclus !

Mais ce n'est pas le principal, Monsieur le Maire, parce que vous avez noté tous les bancs de Gauche qui avaient trahi et soutenu la collaboration, et la liste n'est pas fermée, elle peut encore être bien plus importante, et cela, vous le savez, il y a aussi beaucoup de gens de Gauche qui ont opté pour la Résistance, évidemment, mais ce n'est pas cela dont on va parler, dont un qui est un ennemi personnel, mais dont on ne peut pas contester qu'il a fait de la Résistance, c'est Gaston DEFFERRE, c'est quelque chose que tout le monde sait ici d'une manière évidente. Mais la question n'est pas celle-là, Monsieur le Maire, elle est double, et je ne vais pas être long.

Premièrement, comme il y avait des gens de Gauche qui ont été collaborateurs, il y avait des gens de Droite qui sont passés dans la Résistance. Il y avait donc un choix qui était possible, même pour les gens de Droite, De GAULLE vient de l'Action Française quand même initialement. Donc c'était possible quand on était de Droite de ne pas soutenir le Maréchal Pétain et d'entrer dans la Résistance. Et même un qui vous parlera, Monsieur le Maire, peut-être pas à tout le monde, mais à vous, cela est sûr, le Colonel De la Rocque, le responsable des Croix-de-Feu, celui-là même qui était dans la sédition et l'émeute en 1934 pour abattre la République, il a été dans la Résistance ! Comme quoi c'était possible.

Ce qu'il est difficile à savoir, c'est ce que chante Goldman dans une chanson : qu'aurions-nous fait à cette époque ? Ce n'est pas évident. Lui-même chante cela. Mais on a raison là-dessus, il faut regarder, mais on ne parle pas d'Histoire, Monsieur le Maire, on parle de maintenant !

Et c'est aujourd'hui que quelqu'un comme Jean-Marie LEPEN ose dire qu'il est pour le Maréchal Pétain ! On ne parle pas de l'Histoire, où c'est compliqué, où ce n'est pas évident, moi-même je suis né en 1946, qu'est-ce que j'aurais fait ? Je suis Juif, on peut supposer que je ne l'aurais probablement pas soutenu. Mais il y a des Juifs qui ont tenté une collaboration, cela aussi il faut le dire ! C'est vrai, tout ceci est vrai ! Mais on est aujourd'hui et on sait tout cela, on sait ce qui s'est passé ! Et dans ces conditions-là, qu'un responsable politique ose écrire qu'il est pour le Maréchal Pétain et que vous ne le condamniez pas...

Monsieur RAVIER.- ...Il n'a jamais dit cela !

Monsieur JOSHUA.- C'est dans une interview de Jean-Marie LE PEN, il l'a dit clairement, et puis l'autre qui vient de dire que la République, malgré tout, elle "s'en bat l'œil", comme dit l'autre ! Elle vient de le dire, votre future chef, tête de liste aux élections régionales, elle vient de l'écrire tout récemment. Moi, j'ai aussi des critiques à faire de la République, mais qui manifestement ne sont pas les mêmes que les vôtres. Si on discute Histoire, discutons Histoire, c'est compliqué, d'accord, eh bien, refermons la parenthèse. On discute de maintenant ! Et la question qui vous a été posée et à laquelle vous n'avez pas répondu à ce moment-là, Monsieur le Maire, je peux vous la reposer, mais on va passer tout le Conseil là-dessus : est-ce que, oui ou non, vous, maintenant, est-ce que vous pensez que Pétain était un collaborateur et que la République a eu raison de le condamner à la condamnation qu'il a eue ? C'est une question extrêmement simple ! Vous ne voulez pas répondre ou vous ne répondez pas, tout le monde se fait son opinion. Mais ce n'est pas la peine de le ramener à l'Histoire, c'est aujourd'hui que la question se pose ! Et comme vous le savez peut-être aussi d'un certain nombre de personnes et d'historiens très célèbres qui nous expliquent ce que vous venez de nous dire là. Les (verdicts) historiques ne sont jamais éternels, ils dépendent et sur beaucoup de choses... (*inaudible*) Et le présent est très simple : est-ce que oui ou non on est pour cette République ? Est-ce que oui ou non on est pour le passé... (*inaudible*) Vous pouvez ne pas vouloir répondre à cette question, que voulez-vous que je fasse ? On n'y peut rien ! Peut-être que cela n'intéresse pas les électeurs ! Probablement ! On m'a déjà dit cela. C'est vrai, c'est tout à fait probable, mais je pense que c'est une question fondamentale, décisive pour l'avenir du pays !

Monsieur RAVIER.- Nous en sommes déjà à un gros quart d'heure de ce Conseil d'Arrondissements du 25 juin 2015 à évoquer ce qui s'est passé il y a plus de 70 ans ! C'est une obsession malade chez certains, parce que comme vous avez quand même souligné, M. JOSHUA, les habitants des 13^e et 14^e arrondissements souhaitent savoir ce que nous allons faire, tous collectivement, je l'espère, pour leur présent et leur avenir, et non pas savoir qui est responsable de ce qui a été fait il y a 70 ans ! Pour celles et ceux qui souhaitent se faire un avis, ils n'ont qu'à éclairer leur poste de télévision, on en parle tous les jours ! Tous les jours que Dieu fait, si je puis m'exprimer ainsi dans une enceinte républicaine, on peut avoir une chaîne Histoire qui martèle du matin au soir, il ne se passe pas une journée sans qu'il n'y ait des reportages, des témoignages, des rétrospectives sur ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale.

Est-ce que vous allez, à chaque Conseil d'Arrondissements, me demander ce que j'aurais fait, qui je soutiens, qui je ne soutiens pas, sur ce qui s'est passé il y aura bientôt un siècle ! Est-ce que vous avez posé la question à M. MITTERRAND ? Est-ce que vous avez posé la question à M. PAPON ? Est-ce que vous avez posé la question à M. BOUSQUET ? Vous me posez la question à moi et à d'autres membres du Front National qui n'ont jamais participé à quoi que ce soit ! Il faut que je passe non pas à la question, mais à l'interrogatoire ! Nous ne sommes pas à Moscou, M. JOSHUA, dans les années que vous regrettez sans doute ! Nous avons encore la liberté de parole et la liberté de pensée, très surveillée, de plus en plus surveillée sous Big Brother, devenu Big Manuel, qui n'en finit pas de réduire les libertés publiques et les libertés individuelles avec ses dernières lois sur le renseignement !

Alors, au lieu de me demander ce que j'aurais fait, eh bien, replongez-vous dans les livres et vous saurez que dans les années 30, on a fait le mauvais choix ! Mais on accuse "tout le monde, il était beau, tout le monde, il était gentil".

Et le Front Populaire a estimé qu'il était temps de désarmer, que l'on pouvait réduire les budgets militaires et c'est ce que le Front Populaire a fait et c'est ce qu'il a clamé à l'Assemblée Nationale en disant qu'il en était fier ! Et on s'est retrouvé face au pangermanisme, au National Socialisme d'Adolphe HITLER, que certains ont dénoncé à l'époque, mais que le Front Populaire, encore une fois, n'a pas voulu entendre, bercé d'humanisme et de pacifisme ! Elle est là, la responsabilité !

Après, savoir qui et que fait-on, c'est vrai que c'est une très belle chanson de Jean-Jacques Goldman, qu'est-ce que nous aurions fait à cette époque ? Quand il y avait la Wehrmacht sous ses fenêtres ! Quand on déportait sa famille et quand il fallait la nourrir ! Certains ont préféré même aller jusqu'à accepter volontairement le STO pour nourrir leur famille, comme un certain Georges MARCHAIS !

Alors, ne venez pas me demander de m'expliquer sur une période bien lointaine, à laquelle je n'ai pas participé ! Il n'y a pas si longtemps, il y avait encore des témoins et des acteurs de cette époque-là, et vous vous êtes bien gardés de les questionner, parce que vous travailliez avec eux main dans la main, en parfaite collaboration ! J'ai dit !

M. AIRAUDO, je pensais pouvoir faire court, mais c'est une obsession, quand on n'a rien à proposer pour l'avenir, comme la Gauche, flanquée de son extrême Gauche, se trouve dans cette situation, alors on ressort, on ressasse les événements du passé en les présentant, une fois de plus, de façon tronquée. Néanmoins, je vais enfin vous répondre. Vous m'avez donc interpellé au cours du dernier Conseil d'Arrondissements sur l'association Challenge Boxing. Vous avez émis l'idée qu'il y aurait des doutes, allant même jusqu'à évoquer le lien de parenté entre la Présidente, je vais la nommer puisque vous vous êtes cru obligé de le faire...

Réprobations dans les rangs du groupe Socialiste : Non !

Monsieur RAVIER.- Pourtant, vous l'avez exprimé et puis vous avez écrit. Il est vrai que ma réponse ne venant pas, vous avez écrit à Madame la Directrice Générale des Services pour lui faire savoir que vous étiez impatient de connaître cette réponse. Alors j'ai jugé utile et plus pertinent de vous répondre au Conseil d'Arrondissements puisque c'était au Conseil d'Arrondissements que vous m'aviez interpellé.

Il vous semble que la Convention d'objectifs que nous avons reconduite la fois dernière était la même que celle qui avait été votée la première fois en 2008 et reconduite en 2011, à l'unanimité des groupes, présentée par mon prédécesseur, M. HOVSEPIAN, celui-ci demandant bien sûr à chacun des groupes, pas à moi puisque j'étais seul, mais j'ai voté "pour", et le Groupe UMP a voté "pour" sous la houlette...

(Réflexion de M. MIRON, inaudible)

Monsieur RAVIER.- Oui, mais vous êtes solidaire, M. MIRON, à moins que vous vous désolidarisiez.

Monsieur AIRAUDO.- D'accord, mais pourquoi vous faites toujours de l'histoire ? Je vous pose la question.

Monsieur RAVIER.- Si vous voulez bien me laisser terminer, je fais un bref retour en arrière pour rappeler justement comment a évolué et si ce dossier a évolué. Donc, d'abord une première fois en 2008 la Convention a été présentée et votée à l'unanimité, sans

aucun commentaire de vos collègues allant de Mme PREZIOSI, de M. BOURGADE, à Mme BOYER, c'est vrai qu'elle ne venait jamais, elle est venue trois fois en six ans, et l'ensemble des élus présents ont participé à ce vote favorable. En 2011, bis repetita, l'ensemble des élus votent à l'unanimité pour reconduire cette Convention d'objectifs.

Vous estimez que celle pour laquelle nous avons voté il y a quelques mois était le copié-collé, je crois que c'est ce que vous avez dit. Non, ce n'est pas vrai, nous avons apporté quelques modifications significatives, dont notamment la gratuité pour les adhérents d'accéder pour utiliser les installations qui se trouvent dans ce gymnase Susini, pour ne pas le nommer. Donc il y a un véritable changement, il y a un partenariat entre cette association et la Mairie de Secteur dont nous nous félicitons.

Vous évoquez une meilleure transparence. Il ne faut pas confondre transparence et finalement, tellement transparent en ce qui vous concerne, parce que pour monter au cocotier, M. AIRAUDO, il faut avoir le caleçon propre et le vôtre est terriblement chargé, je parle du caleçon politique bien sûr ! Même avec le nouvel OMO qui lave la tache cachée dans le nœud du torchon, pour les amoureux de Coluche, cela va quand même être difficile de nettoyer...

Monsieur AIRAUDO.- ...Plutôt que de nous dire tout cela...

Monsieur RAVIER.- ...Si vous aviez un brin d'éducation politique, parce que loin de moi l'idée de juger l'éducation familiale, vous me laisseriez terminer !

Monsieur AIRAUDO.- Et vous vous le mettez à chaque fois, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Mais vous vous êtes permis, M. AIRAUDO, de jeter la suspicion voire l'opprobre sur une association en nommant sa présidente et en salissant leur réputation. Vous estimez donc que l'organisation qui est celle de cette association et l'activité qui se déroule dans le gymnase Susini est matière à interrogation, voire à contestation. Si vous partez de ce principe, si vous partez de ce pas, M. AIRAUDO, il faut vous interroger sur les autres associations ! Par exemple, celle que l'on peut trouver au gymnase Antonin Arthaud, qui est géré par la Mairie Centrale, je crois, et dans lequel nous retrouvons la même configuration, et je dirai même que là il y a là deux agents municipaux. Je ne vais pas ici détailler la situation du gymnase Antonin ARTHAUD, mais je vous invite à vous pencher sur ce cas, comme je vous invite par exemple à vous pencher sur le cas du président du Club d'Air Bel qui en même temps, je crois, a la responsabilité de la conciergerie du club des Caillols !

Un intervenant dans les rangs UMP : "Il n'est pas Président, pour votre information."

Monsieur RAVIER.- Qui a en même temps la responsabilité de la conciergerie des Caillols. Et les mauvaises langues des gens bien informés nous font savoir que l'épouse de ce Monsieur, qui n'est absolument pas employée à la Ville, qui n'a aucune responsabilité, ce serait plutôt elle qui tiendrait la conciergerie. Si vous voulez d'autres exemples, M. AIRAUDO, je peux vous en préparer ! Je pourrais vous demander aussi pour quelles raisons le stade de Château-Gombert n'est pas utilisé le dimanche matin ! Voilà quelque chose de curieux dans un quartier où pousse...

(Des réflexions sans micro fusent dans les rangs UMP)

Monsieur RAVIER.- Vous pouvez nous expliquer pour quelles raisons ce stade n'est pas utilisé le dimanche matin ? Mais je ne m'abaisserai pas, je ne ferai pas comme vous, je ne tomberai pas dans le caniveau ! Alors, moi, je souhaite continuer, mais si vous n'êtes pas convaincu par la pertinence ou par ce que je suis en train de vous expliquer, à savoir que cette convention respecte parfaitement les règles, que ce qui s'y passe est non seulement en règle, mais produit des résultats extrêmement positifs, vous pouvez aller demander, si je n'arrive pas à vous convaincre, à Mme LAMA, à M. SALOUN, à M. ABIDI, tous Champions du Monde, à M. MONROSE, Champion d'Europe, tous sortis de cette formation et de ce gymnase Susini ! Voilà des résultats extrêmement positifs ! Si vous pensez qu'il y a matière à contestation, allez leur demander directement à eux s'ils se sentent complices d'un détournement ou en tout cas de pratiques condamnables ! Je suis sûr qu'ils auront des arguments percutants pour vous convaincre que vous êtes quasiment dans la diffamation !

Alors je me demande pourquoi vous agissez ainsi. Ce gymnase est une vitrine extrêmement positive pour nos quartiers et nos arrondissements, au vu des résultats qui sont obtenus. Quelle mouche vous pique pour vouloir ainsi dénigrer le travail et de ceux qui se produisent, si ce n'est peut-être pour récupérer, pour recentraliser le gymnase ! Parce qu'il se murmure quand même qu'il y a une petite pointe de jalousie : "vous subventionnez", que vous demandiez...

Je vous rappelle quand même, point important et j'aurais peut-être dû commencer par-là, que la Mairie de Secteur ne subventionne rien ! Nous n'en avons pas le droit, vous devriez le savoir ! Et le Challenge Boxing n'a jamais reçu aucune subvention de la Ville ! Si vous avez peur pour les deniers publics, ce que je comprends, sachez que le Challenge Boxing n'a jamais reçu un euro de la Ville ni bien sûr de la Mairie de Secteur. Il y a des partenariats, comme Monsieur l'Adjoint peut en faire avec les clubs de boxe, à Vallier, par exemple, ou d'autres manifestations, ce qui est tout à fait louable. Mais peut-être que les résultats obtenus là-bas ne sont pas aussi bons que ceux obtenus ici et que vous voulez récupérer quelque chose qui brille, pas briller à la SARKOZY, bling-bling, mais qui brille par ses résultats, qui brille par des Champions de France, d'Europe et du Monde, sortis de nos quartiers !

Monsieur MARI.- Vous n'y êtes pour rien quand même !

Monsieur RAVIER.- Qui a dit cela ? Je parle de l'association ! J'ai rappelé, M. MARI, vous avez dû l'entendre, que c'était à l'initiative de mon prédécesseur. Je ne m'attribue pas les lauriers quand ils ne sont pas les miens, mais j'encourage, je confirme. Et nous avons confirmé et nous avons soutenu, encore cette année, la réunion de boxe qui aura lieu dans notre Mairie de Secteur le 4 juillet.

M. AIRAUDO, je vous invite à participer à cette soirée de boxe. Les boxeurs du gymnase Susini seront très heureux de vous voir, j'en suis convaincu, vous pourrez leur expliquer quelles sont les raisons qui vous poussent à critiquer le travail qui y est réalisé. Alors

je me demande pour quelles raisons, si ce n'est pour récupérer en vue de la Capitale Européenne de l'enfumage sportif, ce qui brille encore dans cette ville, hors Vieux-Port ! On a bien compris que cette Capitale Européenne du Sport, qui est une escroquerie et qui repose essentiellement sur ce qui ne coûte rien, c'est-à-dire la mer et le vent, il n'est pas besoin de lancer un marché pour cela ! La mer Méditerranée ne s'est pas encore retirée de là, le vent souffle de temps en temps, on a bien compris que pour nos quartiers il y aurait "oualou". Mais il y a peut-être quelque chose qui brille et vous voulez vous le récupérer ! Eh bien, sachez que le Maire de Secteur, ici, c'est moi ! Et là, évidemment, cela vous fait mal, mais c'est comme ça ! Si Dieu me prête vie, pendant encore 5 ans !

Monsieur MARI.- Jusqu'en 2017, après vous serez en cumul de mandats.

Monsieur RAVIER.- Pourquoi ? Vous voulez m'envoyer au Sénat directement ? C'est vous qui choisissez ?

Monsieur MARI.- C'est donc que vous allez abandonner votre mandat de Sénateur, c'est un scoop !

Monsieur RAVIER.- Mais je ne crois pas que ce soit la priorité de nos habitants du Secteur de savoir ce que ma modeste personne... Je suis très intéressé par savoir ce que l'on doit faire dans nos quartiers pour les créneaux horaires des gymnases et des stades, parce que l'on nous confie la gestion des stades et de certains gymnases, mais pour passer le balai, pour mettre un coup de peinture, pour faire le travail d'entretien que nous faisons avec les moyens qui sont les nôtres, mais la partie j'allais dire noble, mais ce n'est pas infamant de faire le ménage, bien sûr, mais la partie noble, eh bien, la Mairie Centrale se la garde ! Vous le savez, M. MARI. Les créneaux sont accordés, vous qui parliez de transparence, là pour le coup c'est transparent, c'est tellement transparent que l'on ne voit rien ! On ne voit absolument rien ! Tout est confié aux fédérations dans une opacité, tout est confié à des associations, mais dont nous n'avons pas les coordonnées, nous ne savons pas d'où elles viennent !

Monsieur MIRON.- Il vaut mieux ! C'est très bien !

Monsieur RAVIER.- Oui, il vaut mieux ! Vous êtes franc ! Nous avons compris, M. MIRON, que vous faisiez ce que vous voulez...

Monsieur MIRON.- A chaque Conseil d'Arrondissements, vous nous faites le numéro pendant une heure !

Monsieur RAVIER.- ...Que vous faites ce que vous voulez et je vous encourage de continuer à le faire parce qu'au plus on vous connaît, au moins on a envie de vous connaître ! Aux résultats électoraux, puisque vous avez perdu, il a suffi que l'on vous connaisse un petit plus pendant un an et vous perdu 10 points ! Donc, encore quelques mois et vous ne serez pas remboursés de vos dépenses électorales !

Donc, la transparence, M. AIRAUDO, et l'opacité ne sont pas du côté que vous dénoncez, elles sont plutôt de votre bord ! Et j'interpellerai bien sûr le Maire de Marseille à ce sujet.

Alors je n'ai pas évoqué, et j'en terminerai là quand même, le cas FISCHETTI. Ce n'est pas sous les fenêtres de la Mairie de Secteur qu'un agent du Service des Sports a rencontré 5 balles ! Avec un casier judiciaire extrêmement lourd ! Je ne jette pas l'opprobre sur l'ensemble des agents de la Ville, qui sont encore beaucoup à l'œuvre dans des conditions extrêmement difficiles. Mais, là, quand même, nous avons et nous avons un cas pour le moins curieux, qui aurait dû vous alerter, et là cela ne vous a pas chagrinés.

Alors, encore une fois je suis très fier de ce que fait cette association Challenge Boxing. Nous continuerons à les soutenir. Et quand on a une pépinière à Champions comme celle-là, eh bien, encore une fois, on la soutient, on l'encourage, et on ne la dénigre pas, M. AIRAUDO ! Ou alors je vous invite encore une fois à aller les voir pour leur demander des comptes. Moi, je vous en rends tous les jours !

Sur ces paroles chaudement républicaines, nous pouvons passer à autre chose.

Monsieur AIRAUDO.- Si sur les 50 rapports à l'ordre du jour, vous avez prévu d'insulter, de critiquer, de vous moquer et de railler toutes les personnes qui osent vous demander ne serait-ce qu'une petite information... !

Monsieur RAVIER.- Je vous ai répondu que de par la Convention désormais les adhérents obtenaient la gratuité, et qu'en échange il y avait un partenariat avec la Mairie de Secteur, et qui se passait dans la plus grande transparence, que la Mairie de Secteur ne subventionnait pas, que Challenge Boxing ne recevait aucun euro de la Mairie de Marseille ! Si cela, ce n'est pas des réponses ! Et que la distinction entre eux et vous est plutôt bienvenue, ce qui n'est pas le cas manifestement dans d'autres Gymnases, et ce sur quoi, je suis sûr, vous me répondrez au prochain Conseil d'Arrondissements, sans parler des autres cas. J'ai d'autres biscuits sous le coude ! Je ne tirerais pas sur une ambulance, je ne vais pas tirer sur un corbillard ! Après 40 minutes, est-ce que l'on peut passer au premier rapport, sachant qu'il y en a 49 ? On peut essayer d'aller vite !

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2015 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 15-27861-DASS - 15-35 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HERZALLAH, rapporteur.- Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de subventions à diverses associations pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Il s'agit de la seconde répartition 2015.

Sur un montant global de 27 960 euros, pour 7 associations en l'occurrence, il est proposé d'attribuer une aide financière de 2 000 euros à l'association Inter Loisir Jeunes, 81 chemin de la Bastide Longue, dans le 13^{ème} arrondissement, dans le cadre du renouvellement de la literie du chalet de Réallon. Pour cette association, je me suis renseigné auprès de la Mairie Centrale, elle n'apparaît pas au fichier ni dans le fichier des associations, mais là ce n'est pas une obligation, mais elle n'apparaît pas, sur Google je n'ai pas trouvé grand-chose non plus. Ensuite je me suis rendu sur place et là non plus... Donc sur ces constats, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir soumettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, M HERZALLAH. Eh bien, nous allons utiliser la jurisprudence AIRAUDO, en étant prudents. Nous nous inquiétons des deniers publics... (*Réflexions du groupe "Marseille en avant"*)

Messieurs, s'il vous plaît, l'autorité, ici, c'est moi !

Nous allons donc être prudents. M. HERZALLAH est un homme de terrain, nous le savons, et soucieux des deniers publics, il s'est rendu au 81 chemin de la Bastide Longue et il n'a rien trouvé. Il a téléphoné à la Mairie Centrale qui n'en sait pas plus. Elle nous a répondu qu'elle ne connaissait pas cette association, mais ce n'est pas parce qu'elle ne la connaît pas qu'elle ne va pas la subventionner. Un poème !

Donc, dans le doute, comme on ne peut pas se contenter de s'abstenir, en ce qui concerne notre groupe en tout cas, nous voterons contre ! Mais peut-être que d'ici lundi, date du Conseil Municipal, cette association sortira du bois. Parce qu'il n'y a rien sur Internet non plus ; elle pourrait au moins avoir quand même une façade, mais même pas ! Alors, nous allons être prudents et en ce qui nous concerne voter "contre". Y a-t-il des observations ?

Monsieur MIRON.- Juste une observation, si vous le permettez. Je ne sais pas qui a été où, les hommes de terrain se déplacent certainement beaucoup dans votre groupe. En tout cas, nous, nous sommes à minima trois, puisque Mme GRAC n'était pas disponible ce jour-là, elle serait allée voir cette association il y a au moins deux mois. Elle fait un certain nombre de choses avec les jeunes du quartier, c'est un ancien curé du quartier qui s'en occupe. Mais bon, peut-être que la boîte aux lettres n'était pas au bon endroit ! Peut-être que la personne que vous avez envoyée n'est pas allée au bout du chemin ! Parce qu'il y a un chemin, il faut aller jusqu'au bout ! Mais, nous, nous y allons...

Monsieur RAVIER.- Vous l'avez découvert en y allant ?

Monsieur AIRAUDO.- Nous, au moins, on l'a découvert !

Monsieur RAVIER.- Moi je fais confiance à M. HERZALLAH, parce qu'il connaît très bien le secteur, largement mieux que vous, pour y habiter, lui ! En tout cas, en ce qui nous concerne, nous voterons contre.

Monsieur MARI.- Sur ce coup-là, notre groupe fait confiance à M. MIRON !

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27861-DASS - 15-35 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27823-DASS - 15-36 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires - 2^{ème} répartition 2015 - Budget 2015. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HERZALLAH, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de vous lire le rapport, j'aimerais ici rappeler quelques principes du partenariat. Le partenariat, c'est de se dire la vérité, c'est de se faire confiance et de faire preuve de sincérité et de loyauté. Cela ne se décompte pas, mais se décline par des actes de structures qui bénéficient de moyens publics mis à disposition, qui n'ont pas vocation, en tous les cas pour nous, à cautionner de la propagande politique, mais plutôt en charge d'une mission de service pour l'ensemble de la population.

Je vais maintenant vous donner lecture du rapport. Ce rapport a pour objet le versement et l'attribution de subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires. Il s'agit de la 2^{ème} répartition 2015.

Sur un montant global de 1 708 723 euros, il est proposé d'attribuer à destination des centres et lieux d'activités du 7^{ème} Secteur les aides financières suivantes. Le Centre Social Malpassé : 56 336 euros. Le Centre Social Frais Vallon : 37 778 euros. EPISEC, Ensemble pour l'Innovation Sociale : 37 778 euros. CCO pour le Centre social Renaude Saint-Jérôme le Nautile, et le Centre social de la Paternelle : 46 336 euros. Centre Social La Garde : 37 778 euros. CCO de Frais Vallon : 15 000 euros. La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, aux Olives : 35 700 euros. Le CCO Sainte-Marthe la Paternelle : 38 278 euros. Centre Social Saint-Just Corot : 51 336 euros. Saint-Gabriel, que vous connaissez bien, je crois, M. MARI et M. JOSHUA : 56 336 euros. Centre Social Les Flamands : 44 778 euros. Centre Social l'Agora Busserine, 34 778 euros. Et la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque pour le Centre Social de Saint-Joseph : 44 778 euros.

Je vous prie, Monsieur le Sénateur-Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M HERZALLAH ! Y a-t-il des observations ?

Monsieur AIRAUDO.- (*Début d'intervention pratiquement inaudible*) Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis désolé, j'aimerais bien annoncer que vous..., ne vous en déplaît, mais cette fois-ci je vais me contenter de dire..., chose que vous n'aviez pas

faite par rapport à mon intervention la dernière fois parce que tous les propos que vous m'avez fait tenir et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport écrit, mais c'est une petite parenthèse.

Monsieur RAVIER.- Ils existent.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, visiblement... et vous surfez sur les dossiers, vous oubliez de les lire ! Il y a trois lignes sur une dernière intervention et j'avais mentionné une seule association, mais j'avais mentionné le nom des fonctionnaires. Donc, visiblement, vous n'avez pas dû le lire, mais comme beaucoup de rapports... Alors vous vous souvenez mieux des personnes qui prennent des notes... Mais ce n'est pas grave, Monsieur le Maire, vous êtes en train de faire ce que vous me reprochiez tout à l'heure... (*inaudible*)

Sur ce rapport, vous proposez de voter "pour" les subventions à trois associations et "contre" celles à six associations au motif que, comme il y a six associations, vous proposez un avis défavorable, oui, lisez ! Donc "contre" au motif que ces associations auraient fait de la politique. (*Propos simultanés inaudibles*)

Je vous rappelle que ces associations, ce sont surtout et avant tout des habitants des quartiers que l'on soutient comme (CDD). Tout à l'heure, vous nous parliez du travail fantastique que fait le Challenge Boxing, je vais vous parler du travail fantastique que font ces structures qui aident au quotidien les jeunes à essayer de trouver de l'emploi, un soutien scolaire, à essayer de s'insérer dans la société. Vous qui vous présentez comme grand défenseur des lois de la République, vous ne pouvez pas chaque fois systématiquement dénigrer un bassin de vie de 30 à 40 000 habitants quand même sur ces centres sociaux, en ne votant pas les financements qui leur permettraient de mener leur travail. Donc vous faites deux poids deux mesures, en fonction de : si on vous prête allégeance ou si on ne le fait pas. Ce n'est pas une façon de faire de la part d'un Sénateur et Maire d'une Collectivité.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que l'on a ce débat, donc je ne vais pas être très long. Mais effectivement j'ai moi aussi quelques questions à vous poser.

D'abord, pour bien préciser, pour que tout le monde comprenne bien. Ce que l'on nous demande de voter n'est pas ce qui nous a été présenté. Vous avez vos positions, comme cela a été rappelé, consistant à approuver certaines subventions et à en refuser d'autres. Mais le rapporteur qui a introduit le débat ne nous a pas donné d'arguments dans ce sens-là, sauf un, général, qui est la prise de position politique.

Or, entre le moment où nous avons reçu la première mouture et celle que vous nous demandez de voter, il y a eu un changement que l'on ne comprend pas du tout, qui est le Centre de Saint-Gabriel qui est passé de l'Enfer, même pas au Purgatoire, directement au Paradis ! Et personne ne comprend pourquoi ! En tout cas, personnellement je ne comprends pas. Donc, première question : quels sont exactement les critères que vous utilisez pour avoir la prise de position que vous avez ? C'est une information importante pour la population, on parle vraiment de nos quartiers. Donc j'espère que vous aurez une réponse à cela, même s'il n'y a pas une réponse à tout.

Ma deuxième question est plus sur le fond. Vous reprochez à certaines structures le fait de s'être positionnées politiquement. Absolument, c'est un débat ! On peut en débattre pendant mille ans, mais je ne comprends pas, en termes de position républicaine, qu'est-ce qui vous permet de passer de ça, c'est-à-dire du fait que cela ne vous plaît pas, pas seulement parce que c'est contre vous, vous pouvez avoir sur le principe l'idée de dire qu'ils n'ont pas à prendre position politique et expliquer aux populations qu'ils n'ont pas à le faire, ceci vous avez le droit ! Mais en tant qu'instance, en tant qu'institution, le fait de réprimer des institutions parce qu'elles ne vous plaisent pas sur les prises de position qu'elles ont, écoutez, cela, c'est quand même hors des clous !

Et la dernière question que je vous pose, Monsieur le Maire, plutôt pour bien faire comprendre la question, prenons en sens inverse. Demain, vous êtes Maire de Marseille, supposons : est-ce que vous pensez que vos quartiers vivront mieux sans l'Agora qu'avec l'Agora ? C'est ça votre position ? Est-ce que vous nous avez donné un bilan complet, comme mon collègue vient de vous le rappeler, des activités effectives de ces structures ? Vous pensez que l'on vivra mieux sans elles ? Vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur le Maire, même vous, vous ne pouvez pas dire cela ! Donc si vous pensez qu'elles sont utiles, passez par-dessus la "politicaillerie" et dites : Moi, en tant que responsable, l'élection est terminée, désormais en tant que Maire de Secteur, ce qui compte, ce sont les populations, elles ont besoin de ces centres et je les soutiens ! Et le premier soutien, c'est de voter les subventions !

Monsieur RAVIER.- Encore une fois, mon seul critère pour soutenir ou pas les subventions qui sont accordées à ces Centres, c'est la neutralité, c'est tout ce que je demande, une neutralité politique, pas de discours politiques ! Ce sont des Centres sociaux qui doivent œuvrer dans l'intérêt de tous, sans aucune discrimination ni même politique ! Or, au lendemain de l'élection démocratique exprimée par le peuple du 13-14 souverain, certains Centres sociaux se sont cru obligés de sortir de leur neutralité pour adopter et faire connaître publiquement l'approche d'une conception politique. Je leur demande de revenir à leur démarche initiale, c'est tout ce que je leur demande ! Je ne leur demande pas de me dérouler le tapis rouge ! Je leur demande de continuer ce qu'elles ont toujours fait, c'est-à-dire d'œuvrer dans l'intérêt général et de ne pas utiliser, quelque part, leurs adhérents, les populations qui fréquentent ces Centres, continuer à les accueillir comme des habitants et non pas comme des militants !

Quand un Centre social tient un discours politique, évidemment ils ne se sont pas contentés d'envoyer un mail ou un fax. Les discours se développent, s'affichent même dans les Centres et cela, je ne peux pas le cautionner ! On peut m'accuser de beaucoup de choses, mais je ne suis pas encore masochiste ! Qu'ils reviennent à une conception de neutralité de leur action, c'est tout ce que je demande ! Or, j'ai rencontré le Centre de Saint-Gabriel il y a quelques jours, avec qui j'ai engagé un dialogue, c'est ce que je leur ai dit : je ne demande pas de mettre la photo du Maire dans le Centre social, mais continuez ce que vous avez toujours fait et cessez les discours politiques, ce n'est pas de votre responsabilité, ce n'est pas ce que l'on vous demande ! Alors, ni oui ni non, on m'a expliqué qu'au vu de ce que j'avais pu déclarer, de ce qu'ils ont cru entendre de ma bouche pendant la campagne électorale, ils s'étaient crus obligés de m'attaquer politiquement. Je leur ai expliqué, nous nous sommes quittés sur un bilan positif, je dirai, plein de confiance en ce qui me concerne. Or, pas plus tard qu'hier, MM. HERZALLAH et GIORGI et Mme LELOUIS se sont rendus au Centre Culturel de la Busserine pour assister à une représentation théâtrale, en tout cas culturelle, et organisée par le Centre social. Ils en ont été chassés ! Parce qu'ils étaient élus de ma majorité du 7^{ème} Secteur ! Cela s'appelle de la discrimination, ceci, je crois !

Monsieur MARI.- Ils avaient payé leur place ?

Monsieur RAVIER.- Ils étaient prêts à payer leur place, sans aucun problème ! Mais ce n'est pas cela, on leur a répondu qu'ils n'avaient pas été invités et qu'il n'y avait plus de place, alors qu'il y avait de la place ! Parce que l'on a quand même laissé entrer dans les lieux, en tout cas la personne qui assurait la sécurité, et ce sont les responsables de l'association du Centre social qui sont arrivés avec un "vivre ensemble" pour le moins curieux ! Donc ils ont été obligés de partir pour ne pas que la situation s'envenime ! Et les élus, à moins que ce ne soit des demi-élus...

Monsieur MARI.- C'était peut-être une représentation privée !

Monsieur RAVIER.- Et alors ? On n'a pas le droit d'y assister ?

Monsieur MARI.- Mais si c'est privé ?

Monsieur RAVIER.- Ils ont été éconduits alors que c'est un Centre que l'on subventionne, auquel la Mairie de Secteur apporte ses deniers. Par courtoisie républicaine, par politesse, il aurait convenu quand même que ces élus, ces habitants, puissent assister à cette représentation. Ils ont été chassés !

Monsieur MARI.- Moi, je n'étais pas invité, je ne me suis pas présenté !

Monsieur RAVIER.- On le sait que vous ne croyez que ce que vous faites vous et que lorsque c'est moi qui vous rapporte, vous ne me croyez pas, mais c'est ainsi que cela s'est passé !

Donc j'étais parti plein de confiance à la suite de cette réunion, eh bien il aura fallu moins d'une semaine pour que le naturel revienne au galop ! Et c'est pitoyable ! C'est dommage ! Parce que, nous, nous sommes dans une volonté de travailler avec toutes les bonnes volontés, mais il y a des volontés qui sont plus politiciennes que d'autres et cela, ce n'est pas possible !

Voilà. Vous l'avez dit, M. JOSHUA, c'est toujours le même débat, la politique c'est l'art de se répéter, mais c'est parce qu'il y a de la part de certains Centres sociaux des discours politiques que je ne peux soutenir et je le manifeste comme je le veux !

Madame PONCET-RAMADE.- Ce n'est pas joli de leur couper les vivres !

Monsieur RAVIER.- Mais je ne leur coupe pas les vivres, vous savez très bien que les Républicains autoproclamés jusqu'au Front de Gauche, lundi se dégagera une large majorité au Conseil Municipal pour accorder les subventions ! Vous le savez très bien ! Mais encore une fois, qu'ils cessent tout discours politique et je ne regarderai pas plus loin, c'est tout. Je mets ce rapport aux voix.

Monsieur AIRAUDO.- Nous sommes "pour" le rapport municipal et "contre" le rapport que vous présentez.

Monsieur MARI.- Nous ne participerons pas au vote justement, comme c'est un rapport mascarade, on ne participera pas au vote.

Monsieur RAVIER.- M. MARI vous a donné la consigne, vous la suivez ?

Monsieur AIRAUDO.- Oui, puisque les rapports...

Monsieur RAVIER.- ...Vous suivez le Parti Socialiste, ce n'est pas la première fois, M. AIRAUDO ! Donc ce rapport est adopté tel qu'il est présenté.

LE RAPPORT N° 15-27823-DASS - 15-36 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" Non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27750-DIRCA – 15-37 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Réfection des clôtures d'enceinte de l'ensemble des trois groupes scolaires Emile Vayssière (dernière tranche) - Rue de La Crau – 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, en décembre 2014 le Conseil avait adopté une première tranche de travaux pour la réfection d'une partie des clôtures d'enceinte vétustes des trois groupes scolaires Emile Vayssière situés rue de la Crau dans le 14^{ème} arrondissement. Afin de terminer l'ensemble des trois sites, ce rapport propose d'approuver une deuxième et dernière tranche. L'affectation de l'autorisation de programme s'élève à 110 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27750-DIRCA - 15-37 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27760-DIRCA – 15-38 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Reconstruction de la classe des grands à l'école maternelle Frais Vallon Nord, 51, avenue de Frais Vallon -

13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, la classe de grande section de l'école maternelle Frais Vallon Nord, dans le 13^{ème} arrondissement, se trouve depuis trop longtemps dans un préfabriqué vétuste et qui ne répond pas aux normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants, les enseignants et le personnel de l'école. Ce rapport propose d'approuver la reconstruction de cette salle de classe et l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 320 000 euros pour les études et les travaux. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Avez-vous des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, ce sera rapide. Bien sûr, je suis favorable à cela, mais j'en profite pour vous poser une question qui m'a été suggérée par un certain nombre de Conseils de parents sur votre politique de représentation de la Mairie de Secteur dans ces Conseils. Je voudrais que vous éclairciez simplement ma lanterne : quelle est la règle et quelle est la loi ? Vous nous avez donné une liste de personnes qui représentent la Mairie de Secteur dans les Conseils d'établissement. Cette liste ne dépend que de vous, si j'ai bien compris. Et il s'avère que ce n'est pas ces personnes qui viennent. Et deuxièmement, quand ce ne sont pas ces personnes qui viennent, quelquefois ils viennent à deux. Peut-être avez-vous le droit de faire cela, je ne sais pas.

Monsieur RAVIER.- Quand on aime, on ne compte pas !

Monsieur JOSHUA.- Donc si vous pouvez m'éclaircir sur vos choix. Si cela dépend de vous, éclaircissez-moi sur vos choix : est-ce que c'est variable ? Est-ce que l'on peut vraiment mener une politique en modifiant la personne qui au regard de cela vient régulièrement au gré de je ne sais pas quoi ? Ou si ce n'est pas le cas ? Mais si ce n'est pas une question qui vous intéresse, l'école, Monsieur le Maire, vous ne me répondez pas, ce n'est pas grave !

Madame PONCET-RAMADE.- Pour avoir été pendant plusieurs années au Conseil d'école de Frais Vallon, je tiens à signaler que j'ai fait plusieurs rapports à l'Adjointe des écoles de la Mairie de Marseille, dont on n'a pas tenu compte et je suis très contente que l'on mette enfin quelques euros sur cette école. Hors le fait que c'est un préfabriqué, elle est dans un état de vétusté et de dégradation scandaleux ! C'est-à-dire que quand les petits font la sieste, il y a un réfectoire qui est utilisé pour faire la sieste, mais qui est trop petit, donc on est obligé de renvoyer des élèves, etc. Les matelas, quand on les secoue, il y a des crottes de cafards partout ! Or, je vous signale que les crottes de cafards sont allergènes au dernier degré ! Donc des cafards ont circulé, ils ont crotté et il y a des crottes de cafards sur les matelas. Il y a un tout-à-l'égout, il y a des grilles pour l'évacuation de l'eau dans la cour, et à l'intérieur, dans l'eau, il y a des rats morts ! Oui, j'ai vu un rat mort, que les gosses regardaient. "Oh ! Il y a un rat mort". C'est vrai qu'au niveau de l'instruction civique ce n'est peut-être pas génial d'aller jouer avec des rats morts ! Je vous signale qu'il y a le même type de sièges dans les trois classes maternelles, grands, petits, moyens, et seuls les moyens sont à la bonne taille ! Les petits ont les jambes qui ballotent et les grands ont les genoux dans le menton ! Tous ces défauts n'ont jamais été pris en compte par la Mairie de Marseille, malgré les différents courriers, et je suis très contente qu'enfin on aboutisse ! Mais je vous raconterai la suite un autre jour. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE ! Effectivement, il y a des situations ubuesques comme celle que nous avons découverte aux Micocouliers : les vitres de la bibliothèque et de la salle de projection, des cours élémentaires, étaient percées de balles de Kalachnikov...

Monsieur MARI.- ...Vous l'avez déjà dit !

Monsieur RAVIER.- Mais il faut le répéter, si besoin était de vous rappeler que cette Mairie de Secteur œuvre dans l'intérêt général et pour toutes les écoles ! L'école, M. JOSHUA, c'est une question prioritaire, bien sûr, y compris et surtout pour cette Mairie de secteur !

Donc Mme D'ANGIO est à pied d'œuvre pour que les conditions d'apprentissage, d'instruction, ne soient même pas optimales mais au moins au minimum, que les vitres des classes puissent ne pas être percées de balles de Kalachnikov, cela faisait au moins deux ans qu'elles étaient ainsi ! Deux ans que les gamins devaient porter des bonnets, des écharpes l'hiver pour aller à la bibliothèque ou en salle de projection !

Voilà dans quelle situation sont certaines écoles, comme vient de le rappeler Mme PONCET-RAMADE, les écoles de la deuxième ville de France ! Ceci, c'est la réalité ! Derrière la façade maritime du MuCEM, du Vieux-Port, Notre-Dame de La Garde et les flonflons, il y a la réalité sur 240 km², le quotidien, dont celle-là qui est rocambolesque, pitoyable et inacceptable !

J'ai même interpellé le Maire de Marseille au Conseil Municipal sur cette école des Micocouliers, pour autant il n'a pas plus bougé. Il m'a fallu le faire à l'amitié marseillaise ! C'est parce que l'on téléphone aux Services, parce que l'on travaille en bonne intelligence, que l'on a pu décoincer la situation et que les fonctionnaires, eux d'abord, sont très conscients de ce qu'il faut réaliser, parce que leurs enfants vont dans les écoles, peut-être pas ceux des élus d'ailleurs, pas dans ces écoles.

Donc oui, c'est une priorité que d'œuvrer, Mme PONCET-RAMADE ! Vous pouvez faire confiance à Mme D'ANGIO pour faire le maximum pour que la situation s'améliore à Frais Vallon et ailleurs, et c'est ce qu'elle a déjà fait.

Et quant à la participation, à la présence de la Mairie de Secteur aux Conseils d'école, eh bien, encore une fois, je l'ai déjà dit mais les élus de la majorité se mobilisent tous pour assister et participer, entendre, écouter les doléances de ces écoles. Et quelquefois, eh bien, ceux prévus ne peuvent pas s'y rendre, pour une raison x ou y, et comme nous tenons à y participer, nous envoyons un élu pour remplacer. Le tout, c'est que la Mairie de Secteur soit présente, c'est là l'intérêt ! Si vous en faites une question de personne, c'est quand même dommage !

Je sais que l'on va encore pointer du doigt qu'à la Busserine il y avait là deux élus de la Mairie de Secteur et un parent d'élève s'est exprimé en disant : "un élu Front National, c'est déjà beaucoup !" Ce sont des élus de la Mairie de Secteur, de la majorité, qui se déplacent. Je sais que vous avez du mal à l'accepter, dois-je croire, mais nous souhaitons, à la Busserine comme ailleurs, collecter et entendre les besoins pour les transmettre à Mme CASANOVA et au Maire de Marseille. Et soyez-en convaincu, M. JOSHUA ! Alors, ils sont allés à deux parce que cela leur plaît, parce qu'ils ont envie, et tout de suite certaines personnes se sont braquées et sont sorties de la neutralité pour avoir des discours et une remarque politiques. Les élus ne s'y sont pas arrêtés et ont participé à cette réunion. Et nous assistons à 90 à 95 % de ces Conseils d'école, cela change, encore une fois, par rapport à la dernière mandature. C'est ce que nous disent les Directeurs et les Directrices : "Qui êtes-vous ? La Mairie de Secteur ? Ah bon ! Parce qu'avant on ne venait jamais !" Il est vrai que cela les change, cela les perturbe !

Madame PONCET-RAMADE.- Ce n'est pas vrai ce que vous dites !

Monsieur RAVIER.- Je ne parle pas pour vous, Mme PONCET-RAMADE, mais interrogez les écoles ! Nous, nous faisons le travail pour toutes les écoles ! Quand on ne nous barre pas la route par un rideau de fer et un petit noyau de militants politiques qui empêchent la Mairie de Secteur de pouvoir aller à la rencontre des écoles et des habitants en particulier.

Monsieur MARI.- Vidéo pour le prochain Conseil, Monsieur le Maire, on a réécouté l'histoire déjà deux fois !

Monsieur RAVIER.- Mais je vous l'ai dit, la politique c'est l'art de se répéter ! Et donc je le répéterai pendant six ans et si Dieu le veut, six ans de plus !

Monsieur MARI.- Pas six ans, deux ans !

Monsieur RAVIER.- Je trahis peut-être une réflexion que j'ai déjà et puis 6 ans de plus peut-être, si Dieu veut ! Et en démocratie Dieu a un nom, cela s'appelle les électeurs !
Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27760-DIRCA - 15-38 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27692-DIRCA -15-39 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS -
Création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement - Validation de l'avant-projet définitif - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Approbation de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre passé avec Jérôme Apack / Céline Tedd / I2C SAS / AD2I Ingénierie SARL SCOP / DoMeNe SARL SCOP / Jean Amoros. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, dans le cadre de la construction du groupe scolaire Mirabilis tant attendu par tous dans la ZAC de Sainte-Marthe, ce rapport a pour objet l'approbation des études d'avant-projet définitif remises par le maître d'œuvre, ainsi que l'affectation de l'autorisation d'un programme 2015 pour les travaux d'un montant de 10 900 000 euros. Il convient également dans ce rapport d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux à 8 090 000 euros HT. Le forfait de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 961 901 euros HT et la mission de la maîtrise d'œuvre comportera la mission optionnelle OPC pour un montant de 121 350 euros HT, portant ainsi le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 1 083 251 euros HT.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interrogations ? (*Aucune intervention*)
Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27692-DIRCA - 15-39 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27639-DVSCJ - 15-40 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE -
Regroupement des écoles élémentaires Saint-Gabriel I et Saint-Gabriel II. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, afin d'assurer une meilleure organisation administrative et pédagogique, ce rapport propose le regroupement des écoles élémentaires Saint-Gabriel I et Saint-Gabriel II, dans le 14^{ème} arrondissement. Ce regroupement a été adopté au Conseil d'école extraordinaire en date du 15 janvier 2015 et à la demande des représentants de la Direction des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, il convient donc de le faire. L'école Saint-Gabriel située au 22 boulevard Kraemer comportera 14 classes dès la rentrée 2015.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interrogations ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix

LE RAPPORT N° 15-27639-DVSCJ - 15-40 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27530-DVSCJ -15-41 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE –
Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, comme vous le savez sans doute, le nouveau projet expérimental proposé par le Conseil Municipal pour l'année scolaire 2015-2016 a été validé par Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille. La semaine scolaire à la rentrée 2015 devrait être la suivante : les écoles du 13^{ème} arrondissement auront les TAP le jeudi après-midi et les écoles du 14^{ème} arrondissement auront les TAP le mardi après-midi.

Ce rapport demande l'approbation du Règlement des accueils périscolaires et des dispositions relatives à chaque accueil périscolaire, à savoir les garderies du matin et du soir, l'accueil périscolaire de la pause méridienne de 11 h 30 à 13 h 30, les 3 heures de TAP le mardi ou le jeudi, ainsi que les études surveillées et l'accueil du mercredi midi, basé sur du volontariat.

Ce règlement évoque que la Ville de Marseille place l'Education au premier rang de ses priorités en organisant des accueils périscolaires dans l'intérêt de l'enfant et en s'efforçant de réduire l'impact sur l'organisation des familles. Permettez-moi d'en douter ! Ce rapport, certes important, car il expose le cadre et le règlement nécessaires au bon fonctionnement des différents temps périscolaires, n'aborde en aucun cas certains points nécessaires pour rassurer les familles.

Effectivement, les familles marseillaises restent dans l'inquiétude de revivre la même rentrée que celle de l'année dernière. Elles n'ont aucune garantie sur le type d'activités proposées, sur le taux d'encadrement, sur les grèves, grèves qui d'ailleurs ont recommencé aujourd'hui. Elles n'ont pas non plus la certitude que les différents temps périscolaires, notamment les TAP, fonctionneront bien dès le premier jour de la rentrée. Bien qu'un flyer comme celui-ci ait été distribué depuis lundi dans les écoles, ce formulaire n'apporte guère de renseignements aux familles, si ce n'est la date des inscriptions aux TAP qui devraient commencer à partir du 25 août.

Pour finir, ce rapport évoque une gratuité des TAP pour l'année scolaire 2015-2016. On peut se demander ce qu'il en est pour les suivantes ! Un règlement digne de ce nom devrait prévoir une gratuité pérenne ! La Ville de Marseille devrait être capable de dégager les ressources afin d'éviter aux familles un nouveau prélèvement. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Avez-vous des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je vais simplement citer le seul point positif de ce rapport, c'est qu'enfin, après deux ans de propositions faites par le groupe Socialiste au Conseil Municipal et à la Mairie des 13-14, on va découper les TAP entre les arrondissements. Nous avons déjà expliqué qu'il était matériellement impossible de recruter 3 000 éducateurs sur l'ensemble de la ville, qu'il fallait découper les TAP et les sectoriser par arrondissement. Cela a été fait, dont acte ! Dommage qu'il ait fallu attendre deux ans pour s'en rendre compte !

Un autre point sur lequel je voudrais faire un commentaire, Monsieur le Maire, c'est sur l'accueil du matin et l'accueil du soir. Donc vous avez dû, Mme D'ANGIO ne l'a pas vu et je suis sûr qu'elle a lu attentivement le Règlement Intérieur, les sessions particulières de l'accueil du matin et du soir. Je lis l'article que j'ai sous les yeux : "L'inscription aux garderies du matin et du soir est possible sous condition de travail des deux parents, attestation de travail obligatoire". Donc je trouve cette clause scandaleuse ! Cela veut dire que lorsque l'on est chômeur, et d'autant plus que lorsqu'on est chômeur on a des faibles ressources, ou que l'on est dans une famille monoparentale, on n'a pas le droit de laisser ses enfants à l'accueil du matin ou l'accueil du soir si on est embêté pour chercher du travail ? Donc, déjà, pour cette simple raison, le groupe Socialiste votera contre à la fois en Conseil d'Arrondissements, bien sûr, et en Conseil Municipal.

Quelques mots sur le PEDT qui a été inscrit la dernière fois. Donc ce PEDT, j'ai été vraiment surpris en lisant les banalités affligeantes qui y étaient indiquées. Je ne comprends pas que ni à la fois la Culture ni la (Convention) n'aient été associées à ce PEDT, comme cela se fait dans toutes les villes de France ! Je ne comprends pas que le Conservatoire de Marseille ne soit pas associé à ces TAP.

Aujourd'hui, il semblerait que seules deux fédérations de l'Education populaire, IPA et les AIL, aient répondu aux appels d'offres. Et encore, les résultats seront communiqués le 3 juillet, et donc le 3 juillet tout le monde sera en vacances. Les fédérations d'Education populaire devront recruter dans l'urgence des éducateurs. Donc point positif : les éducateurs vont pouvoir avoir plus de temps horaire et donc ce sera plus facile de les recruter, mais les recruter en plein été, à la va-vite, à la rentrée on n'a pas l'assurance que les TAP vont commencer, donc ce sera encore une fois un petit peu la dérive !

Maintenant, Monsieur le Maire, je sais que vous avez souvent dit que votre Adjointe était une Adjointe de terrain, à l'écoute de toutes les écoles. Je voudrais savoir si vous avez pris des initiatives également pour fédérer le tissu associatif culturel, sportif. Est-ce que vous les avez incités à répondre aux appels d'offres ? Est-ce que vous les avez réunis ? Je ne fais pas de procès d'intention, je vous pose simplement la question : est-ce que vous avez agi ou vous êtes dans... ?

Monsieur RAVIER.- Vous m'avez déjà posé la question. A mon tour de vous faire remarquer que vous m'avez déjà posé la question, je vous ai déjà répondu, mais Mme D'ANGIO peut vous répondre.

Madame D'ANGIO.- M. MARI, comme on l'a déjà dit, on a effectivement sollicité des associations pour qu'elles interviennent sur les différents temps d'activités périscolaires. Le problème que tout le monde rencontre aujourd'hui, c'est qu'un grand nombre d'associations n'ont pas encore reçu le paiement qui leur revenait et, du coup, ne veulent pas se repositionner sur certaines écoles à la rentrée. Donc, on va se retrouver confrontés, je pense, à une rentrée qui risque d'être aussi catastrophique que celle que l'on a vécue l'année dernière.

Madame PONCET-RAMADE.- On ne les a pas payées ?

Madame D'ANGIO.- Certaines associations se sont plaintes.

Monsieur MARI.- Pourtant l'Etat a bien versé la subvention. On en a eu l'assurance.

Madame D'ANGIO.- Mais certaines associations nous ont dit ne pas avoir reçu leur subvention, pas toutes puisque l'on vote encore au Conseil Municipal de lundi un rapport justement pour des avenants et des subventions à verser aux associations. Mais apparemment, certaines ne se repositionneront pas pour la rentrée parce qu'elles n'ont pas reçu de subvention.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Bien sûr, nous les avons sollicitées, mais on ne peut pas les obliger non plus et dans les conditions qui sont celles d'aujourd'hui, que de ne pas recevoir ce qui leur revient de droit, tout travail mérite salaire, je crois que l'on s'achemine vers une rentrée scolaire 2015-2016 des plus houleuses. Il ne tient qu'à la Mairie Centrale de nous rassurer par des actes.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27530-DVSCJ - 15-41 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27753-DIRCA -15-42 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Réfection des sols de la crèche Bon Secours - 5, traverse Paul Converset - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- La crèche de Saint-Gabriel Bon Secours dans le 14^{ème} arrondissement, que j'ai eu la chance de visiter il y a quelques jours, dispose d'un agrément pour 44 enfants encadrés par un personnel composé de 10 personnes. Ce rapport a pour objet l'approbation de la réfection des sols de la crèche. En effet, les sols de cet établissement comportent pour la plupart de l'amiante dans la colle et le ragréage de ces revêtements, ainsi que dans certaines menuiseries existantes. Afin de ne pas répéter plusieurs fois ce type de travaux, il est proposé de réaliser le désamiantage total de la crèche, avec une fermeture du bâtiment et une relocalisation de son activité. L'affectation d'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, s'élève à 340 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)* Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27753-DIRCA - 15-42 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27786-DIRCA – 15-43 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Opération de construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille – 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'opération de construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille, l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Attractivité économique année 2006 à hauteur de 130 000 euros, portant le montant de l'opération de 10 230 000 euros à 10 360 000 euros. Cette augmentation a pour but de solder l'ensemble des révisions des travaux.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27786-DIRCA - 15-43 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27816-DIRCA –15-44 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Réalisation du Complexe Aquatique de Frais Vallon - Avenue de Frais Vallon - 13^{ème} arrondissement - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la réalisation du Complexe Aquatique de Frais Vallon, l'approbation du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, de la désignation du Jury, ainsi que de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. Compte tenu de la vétusté avancée de la piscine actuelle, située avenue de Frais Vallon, quartier de la Rose, dans le 13^{ème} arrondissement, parvis métro de Frais Vallon, il a été décidé

de remplacer cette piscine par un nouveau complexe aquatique moderne. Celui-ci sera réalisé sur un terrain voisin très proche, situé avenue de Frais Vallon.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Avez-vous des interventions ? M. MIRON, Frais Vallon ou Malpassé ?

Monsieur MIRON.- Vous le savez bien, ce n'est pas Frais Vallon, c'est Malpassé ! Dans le cadre de vos propos très agréables sur Marseille Capitale du Sport, nous ferons un Complexe Aquatique à Malpassé et non pas à Frais Vallon.

Monsieur RAVIER.- C'est en tout cas ce que vous nous annoncez !

Monsieur MIRON.- Si vous votez "pour", vous serez invités à l'inauguration bien évidemment !

Monsieur RAVIER.- Vous allez encore être taclé par le Cabinet du Maire, M. MIRON !

Monsieur MIRON.- Je vous laisse à vos élucubrations !

Monsieur RAVIER.- Souffrez qu'il y ait une opposition qui s'oppose !

Monsieur MARI.- La question que je vais poser ne s'adresse pas à vous, Monsieur le Maire, mais à M. MIRON. D'abord, je le félicite et on votera bien sûr favorablement ce rapport. Donc le choix stratégique au carrefour du BHNS, d'un quartier prioritaire, d'universités, me semble très intéressant.

La question que je voudrais poser à M. MIRON, le plan de financement est effectivement de 10 millions d'euros, donc un financement important. Est-ce que ce projet va s'inscrire dans le cadre du projet ANRU du secteur de Malpassé ? Est-ce que dans le plan de financement il y a également des assurances de la nouvelle majorité départementale puisque 10 millions d'euros, on sait que la Ville de Marseille a baissé son enveloppe de plus de 20 % de ses investissements, donc on peut avoir un petit peu des doutes sur ce calendrier de réalisation. Donc je voudrais savoir s'il y a déjà un échéancier qui est prévu et au niveau du plan de financement, si cela s'inscrit dans l'ANRU et si le Département participera également à ce plan d'investissement ambitieux.

Mais encore une fois, je me félicite que ce quartier de Malpassé puisse avoir une telle piscine. Je retournerai à la piscine où j'ai appris à nager !

(Diverses réflexions simultanées)

Monsieur MIRON.- Pour ce qui est du financement du Conseil Départemental, il y avait jusqu'à présent un partenariat avec le Conseil Départemental, ex-Conseil Général, et je dois rencontrer la Présidente très bientôt pour évoquer un certain nombre de dossiers, dont celui-là, dans un partenariat global.

Monsieur MARI.- Sur l'ANRU, il n'y a pas d'assurance ?

Monsieur MIRON.- J'attends l'arrivée du nouveau Préfet Délégué à la Politique de la Ville pour évoquer avec lui cette particularité. Mais Mme CORDIER et moi-même siégeons à MRU et donc nous ferons en sorte que les dossiers avancent, mais je suis sûr que l'on aura l'appui de tout le monde ici, bien évidemment.

Monsieur RAVIER.- J'en profite pour vous demander, M. MIRON, puisque nous sommes là dans le cadre du Plan piscines : pour celle des Micocouliers, dont la rénovation a coûté près de 4 millions d'euros en tout, il est dommage que nous n'ayons pas inclus...

Monsieur MARI.- ...Pas autant quand même !

Monsieur AIRAUDO.- Il y avait un problème de finances.

Monsieur RAVIER.- En tout cas, il y avait un problème surtout de moteur pour ouvrir le toit ! Et cela fait un an que cela dure et c'est dommage parce que l'on arrive en belle saison et le toit ouvrant ne s'ouvre plus. Ce doit être une question de quelques milliers d'euros, 10 000 euros, et à ma connaissance, la DIRCA devrait intervenir avant les vacances scolaires. Est-ce que vous êtes en mesure de nous le confirmer, M. MIRON ?

Monsieur MIRON.- Vous êtes allé promener à la piscine des Micocouliers...

Monsieur RAVIER.- Cela m'arrive !

Monsieur MIRON.- ...Et vous vous êtes inquiété du fonctionnement, non pas dans un esprit constructif, mais en gros : qu'est-ce qui ne va pas ? Qu'est-ce que je pourrais critiquer ? Quelle rumeur je pourrais faire circuler ? Tout d'abord, les travaux, puisque vous les avez votés, puisque vous connaissez bien vos dossiers, vous savez que c'est 1 million d'euros et non pas 4 millions d'euros. Ceci, pour le premier point. Exactement, 1,2 million d'euros.

Second point : il arrive, mais peut-être qu'à vous cela n'est jamais arrivé, qu'il y ait des outils qui tombent en panne. Cela arrive, il y a un moteur est tombé en panne. Et je crois savoir, même si ce n'est pas forcément de ma compétence, je ne suis pas ingénieur, je suis Adjoint au Maire, cela ne vous a pas échappé, que les pièces ont été commandées, mais cela n'arrive pas en cinq minutes, c'est un appareil particulier. Et donc, si les pièces arrivent avant les dates de vacances, ce sera parfait. C'est ce que l'on souhaite tous ensemble, c'est pour cela qu'elles ont été commandées.

Vous ne pouvez quand même me reprocher que les pièces soient arrivées ou pas ! Donc je vous invite à avoir, comme je le fais, beaucoup de recul sur vos propos très souvent agressifs et très souvent mettant en cause ce qui n'est pas forcément le cas d'être mis en cause, comme cette panne. Donc on vous donne toutes les informations que vous souhaitez, tranquillement, pour la piscine des Micocouliers. Et elle n'a pas coûté 4 millions, elle a coûté 1,2 million, vous pourrez le dire à tout le monde !

Monsieur RAVIER.- Simplement pour vous dire que l'on m'a alerté en tant que Maire de Secteur, je m'inscris dans une démarche de proximité et je me soucie de la piscine dans laquelle j'ai appris à nager, c'est normal, et qui avait été rouverte le jour de mon anniversaire, vous vous en souvenez. Et on m'informe que le moteur serait en panne, c'est à côté, je m'y rends, je vais voir le responsable : est-ce qu'il est vrai que le moteur est en panne ? Depuis combien de temps ? Est-ce que vous avez des informations sur l'intervention ? Est-ce qu'elle est planifiée ?

Je ne suis pas dans une démarche partisane envers qui que ce soit ! Je m'inquiète, c'est mon rôle ! Je me dis que peut-être cet équipement qui est centralisé, ayant déjà des difficultés, peut-être souhaitez-vous le décentraliser, on s'en occupera, ne vous inquiétez pas ! Mais puisque vous nous rassurez, et c'est là question que je vous ai posée, quelle est la date d'intervention, est-ce que vous pouvez nous informer, c'est tout ce que je vous ai dit ! Je ne vous ai pas dit que vous étiez responsable de la panne !

Madame HONDE-AMAR.- Elle est toujours en panne cette piscine !

Monsieur RAVIER.- Je regrette simplement que ce moteur qui date d'une trentaine d'années, d'après ce que l'on m'a dit, je ne suis pas spécialiste non plus, je ne suis pas Adjoint au Maire, je ne suis que Maire de Secteur, dommage que l'on n'ait pas prévu dans les travaux de plus de 1 million d'euros de changer ce moteur ! Dommage que vos familiers et vous, M. MIRON, n'y aviez pas pensé ! Aujourd'hui on va le faire, c'est dommage, nous avons déjà perdu du temps et nous perdrons encore quelques jours...
Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27816-DIRCA - 15-44 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur MARI.- Vous serez invité, alors !

Monsieur RAVIER.- Alors, je serai invité !

Monsieur MIRON.- Exactement !

Monsieur RAVIER.- Comme j'ai été invité à... Et vous, M. MIRON, comme vous l'avez souligné, vous n'êtes qu'Adjoint à Monsieur le Sénateur Maire de Marseille...

Monsieur MIRON.- ...Mais on s'en fout !

Monsieur RAVIER.- Mais je sais que vous vous en foutez ! C'est ce que vous racontez..., et c'est pour cela qu'en un an vous avez perdu 10 points ! Vous avez un caractère vraiment exécrationnel, vous envoyez les gens sur les roses, plus on vous connaît au moins on a...

Monsieur MIRON.- ...Il n'y a que des vainqueurs aux élections !

Monsieur RAVIER.- M. GAUDIN, lui, qui est très attaché aux traditions républicaines et Vice-Président du Sénat, s'est ému que vous ne respectiez pas..., la République et les traditions républicaines en l'occurrence, là, vous les avez piétinées et vous avez été désavoué par le Maire de Marseille, qui ne manque pas de vous désavouer en public, au Conseil Municipal, en vous demandant, lorsqu'il vous donne la parole, de ne pas vous énerver. La vérité est là, c'est que vous n'êtes qu'Adjoint et que le Maire de Marseille m'a invité, il m'a invité !

RAPPORT N°15-27778-DAH – 15-45 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - CENTRE DES RESSOURCES PARTAGEES – Gestion du parvis de Frais Vallon - Avenue de Frais Vallon - 13^{ème} arrondissement - Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion du parvis de Frais Vallon année 2014 - Avenant n°3 à la convention. n°01/049 - Remplacement de l'indice de révision de la participation aux frais d'assurance, électricité et ampoules. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de participations attribuées à HMP par la Ville de Marseille pour le fonctionnement et l'entretien du parvis du métro de Frais Vallon. Cette convention date du 27 novembre 2000 et le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette participation. A noter cette année le remplacement de l'indice de révision pour couvrir les frais d'assurance, d'électricité et d'ampoules, entraînant une dette de ce poste d'une centaine d'euros.

Je vous prie, Monsieur le Maire de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

LE RAPPORT N° 15-27778-DAH - 15-45 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27871-DPE – 15-46 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - MISSION MARSEILLE EMPLOI – Attribution pour l'année 2015 de subventions aux associations qui œuvrent en faveur de la création d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité économique - 2^{ème} série - Approbations de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'association "Agir pour le Développement d'Action d'Insertion" située sur notre secteur, dans le 14^{ème} arrondissement. L'ADAI œuvre dans le champ de l'insertion depuis 1993 et vient en particulier en aide aux personnes en recherche d'un emploi et rencontrant de surcroît des problèmes de garde pour leur enfant. C'est une association sérieuse, qui fait du bon travail.

Et vu le nombre de personnes supplémentaires, M. MARI, que votre Président, M. HOLLANDE, et son Gouvernement s'évertuent à envoyer chaque mois au chômage depuis plus de trois ans, (nous n'avons pas envie) de subventionner ce type d'association ! Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE.

Monsieur MARI.- C'est à la fin du bal que l'on paye les musiciens !

Monsieur RAVIER.- La facture va être présentée en 2017. Il est vrai que M. HOLLANDE imite parfaitement, avec un petit peu plus de pertinence, ce que M. Nicolas SARKOZY avait fait avant lui ! On annonçait ce matin dans La Provence 5 000 emplois, avec à la ligne en dessous, 90 000 demandeurs d'emploi !

Monsieur MARI.- Je suis sûr que cela vous fait plaisir !

Monsieur RAVIER.- Je serais content, bien sûr, si 5 000 Marseillais obtenaient un emploi sur 90 000, mais c'est ce qui est espéré. Entre ce qui va être obtenu en matière d'emplois et en matière de chômeurs, d'ici là je crains que ce ne soit, une fois de plus, qu'un effet d'annonce ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27871-DPE - 15-46 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27649-DSFP – 15-47 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^{ème} Arrondissement - Saint-Mitre - 17, chemin Notre-Dame de la Consolation - Cession d'un terrain à Monsieur Yves Bruc et Madame Mireille Bruc, épouse Fabiano. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la cession à M. Yves BRUC et Mme Mireille BRUC, épouse FABIANO, d'un terrain situé 17, chemin Notre-Dame de la Consolation, quartier de Saint-Mitre, dans le 13^{ème} arrondissement.

En effet, par délibération du 10 décembre 2014, notre Conseil avait approuvé la cession d'un ancien délaissé du Canal de Marseille de 87 m² à M. Roger BRUC, au prix de 5 720 euros, ce dernier ayant renoncé à cette acquisition au profit de M. Yves BRUC et de sa sœur, Mme Mireille BRUC, qui se portent acquéreurs de ladite parcelle. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27649-DSFP - 15-47 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27643-DSFP – 15-48 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^{ème} Arrondissement - Malpassé - 25, rue de Marathon - Cession d'une parcelle à Habitat Marseille Provence - Régularisation foncière du groupe les Genets. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame AGIUS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la régularisation foncière d'un transfert de propriété. Il s'agit de la cession d'une parcelle totalement clôturée du groupe Les Genets à Habitat Marseille Provence, 25 rue de Marathon, quartier de Malpassé, 13^{ème} arrondissement. Cette régularisation est sans incidence pour l'avenir. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme AGIUS. Avez-vous des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27643-DSFP - 15-48 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27768-DAH – 15-49 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Centre de Ressources Partagées - Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^{ème}), Saint-Barthélémy (14^{ème}), Vert Bois (14^{ème}), Bleuets - Lavandes - Églantiers (13^{ème}), Château Saint-Loup (10^{ème}) – Saint-Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) - Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs de divers groupes des 5^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et ce, au titre des dépenses réalisées en 2014.

Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernés : Les Lilas/Oliviers pour 8 187,12 euros, Saint-Barthélémy pour 13 674,23 euros, Vert Bois pour 953 euros, et Bleuets/Lavandes/Eglantiers pour 2 859 euros.

Une première chose nous interpelle. Comment se fait-il que de tous les groupes HLM concernés par ce rapport, les seuls à ne pas être l'objet de charte de la qualité de la Ville de Marseille soient situés dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements ? De plus, nous ne pouvons pas continuer à subventionner des espaces publics quand les pouvoirs publics continuent à laisser une minorité de personnes détériorer ces espaces. En l'occurrence, il y a quelques mois, au groupe Lilas/Oliviers où deux locaux ont été incendiés et où une école a été vandalisée. Il faut donc procéder par ordre et commencer par restaurer l'état de droit dans ces quartiers. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI ! Avez-vous des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je tiens à rappeler ce que je souhaitais vous rappeler, qu'il y avait effectivement deux équipements gérés par la Mairie de Secteur détériorés aux Oliviers A, et cela date déjà de plusieurs mois, Monsieur le Maire. Donc, il y a plusieurs mois ces équipements ont été vandalisés. Je vous avais expliqué que dans la mandature précédente le service public passait avant tout et que dans les 48 heures nous remettions à la disposition les locaux. Donc, là, pour ces locaux, lors du précédent Conseil d'Arrondissements, la Première Adjointe nous a exposé qu'il y avait 44 % simplement du budget d'investissement qui avait été consommé dans le mandat précédent. Donc vous avez les ressources pour faire des travaux d'urgence. Je ne connais pas le montant des travaux qu'il y a à effectuer, mais ce que je peux vous dire, Monsieur le Maire, c'est que la population des Oliviers A est excédée par votre attitude ! Vous avez laissé des centaines de familles dans la rue cet hiver ! Le Secours Populaire a distribué ses colis dans la rue ! Vous aviez deux locaux à mettre à disposition, le Centre d'Animation et le local annexe du Secours Populaire. Tout l'hiver, des personnes bénévoles ont distribué les colis du Secours Populaire dans la rue. Et ceci, vous en avez la responsabilité ! Donc, Monsieur le Maire, est-ce que vous allez laisser encore durant un hiver supplémentaire des centaines de familles dans la rue recevoir des colis de soutien ?

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous êtes extraordinaire, c'est un poème ! Vous m'accusez et accusez la Mairie de Secteur de ne pas faire ce que HMP doit faire et qu'ils mettent du temps à faire.

Monsieur MARI.- Non, vous en avez la gestion !

Monsieur RAVIER.- Il se trouve que ce n'est pas à moi de faire les travaux. Ces locaux ont été incendiés et les dégâts sont considérables. Il ne s'est pas agi de jets, de projections de peinture, de mobilier cassé, il y a eu effectivement le local de l'association caritative qui a été aussi incendié, ce n'est pas au même endroit, donc vraiment une volonté de chasser la Mairie de Secteur de ce quartier pour que le deal, je ne vois pas d'autre raison, puisse..., il n'y a plus que deux activités au pied de cet immeuble : la Mairie de Secteur, les activités sociales, sportives que la Mairie de Secteur offre à ces populations à partir des locaux de HMP, et il y a la Mosquée, dois-je rappeler qu'elle est sous la main des "barbus" comme on dit aujourd'hui, des extrémistes, des islamistes, sans que cela n'émeuve grand monde ! Ce lieu n'a pas été incendié ! Tant mieux ! Tant mieux pour celles et ceux qui s'y rendent, mais c'est une vérité que je voulais rappeler. Cela ne vous émeut pas, M. MARI, cela n'émeut pas non plus le Maire de Marseille, jusqu'au jour où ceux qui tiennent des discours passeront aux actes !

Quant à nous, Mairie de Secteur, pour revenir au sujet, HMP ne nous a pas fait savoir quand ils comptaient faire les travaux, comment. Et la question prioritaire désormais pour moi, ce n'est plus seulement de faire des travaux, de l'entretien des espaces verts, c'est de savoir pour cette Maison de Quartier si les agents municipaux qui s'y rendaient, qui auraient encore le courage de s'y rendre, et le mot n'est pas trop fort, ne risquent pas leur vie ! Entre des familles qui ne peuvent plus bénéficier d'activités et des agents qui "risquent leur peau", il est de mon devoir de mettre le personnel municipal à l'abri. Mais à ma connaissance, pour l'instant, cela ne se bouscule pas au portillon !

Alors, lorsque l'on aura, et M. GIORGI l'a exprimé, rétabli l'ordre républicain dans ces cités, lorsque l'on aura arrêté et condamné le noyau de gens qui y font régner la terreur pour pouvoir vendre leurs produits stupéfiants en toute liberté, de jour comme de nuit, vous vous souvenez, M. MARI, nous nous sommes rencontrés là-bas le dimanche matin et j'y suis retourné le lundi matin parce que nous avions découvert que l'école, elle aussi, avait été saccagée, en tout cas le bureau du Directeur, et donc je suis retourné devant la Maison de Quartier et nous discussions, des habitants sont venus me voir, me parler, me demandaient quand cela allait être rénové. Et le temps passait, et à un moment donné on m'a dit : "Monsieur le Maire, il faut y aller". "Comment cela, il faut y aller ? Je ne suis pas pressé, il n'y a pas le feu !" "Mais non, il faut y aller, Monsieur le Maire !" "Mais pourquoi ?" "Parce que c'est bientôt l'heure de l'ouverture de la vente ! Et on n'est plus les bienvenus !" Voilà la réalité !

Alors on peut mettre des concierges, comme le souhaite M. JOSHUA, mais je ne pense pas que cela puisse raisonner les dealers qui règnent sur Les Oliviers et ailleurs, que le n'accuse pas d'être à l'origine de cet incendie, en tout cas nous n'avons pas entendu l'annonce de l'arrestation de ceux ou celles qui en sont à l'origine.

Alors maintenant, vous m'accusez d'avoir laissé les familles dehors ! J'ai laissé les familles et les agents à l'abri, parce que si aujourd'hui on en arrive à incendier nos Centres d'Animation et le local d'une association caritative, qui n'a rien à voir avec la Mairie, la prochaine étape c'est quoi ? C'est la rafale ? Alors, je suis navré pour les familles qui subissent cette situation, croyez-le bien, mais peut-être pourraient-elles aider, pas moi, mais chacun son rôle, les forces de Police à nous débarrasser de ce cancer qu'est la drogue et ces trafiquants qui sont en train, vous le savez, je l'ai déjà dit mille fois, de mettre à bas les fondements mêmes non seulement de ces quartiers, mais de la ville entière ! L'arrestation dans le quartier des Lauriers, qui a été sous les feux de l'actualité il y a quelques semaines, avec une vaste opération de Police préparée pendant un an, avec l'arrestation de 25 personnes, je crois, et à la Castellane récemment, mais pour rester sur les Lauriers, eh bien, alors que le projet ANRU bat son plein, tout est refait à neuf, les cages d'escalier, les ascenseurs, on va ouvrir des voies, le souci, c'est qu'il y a toujours le trafic de drogue ! Et que les familles passent toujours le carcan, ne serait-ce que pour rentrer et pour sortir de chez elles !

Il y a eu une vaste opération de Police. Une semaine après, je crois, je recevais le Commissaire de Police du quart Nord, avec le Commandant ORTIZ du 14^{ème} et le Capitaine récemment nommé du 13^{ème}, avec qui j'évoquais cette belle opération : "Mais, Monsieur le Maire, le trafic a déjà repris !" Il y a des demandeurs d'emploi là aussi, on recrute très vite, en 24 heures, même pas 48 heures !

Alors, tant que l'on ne se sera pas débarrassé de ce virus mortel qu'est le trafic de drogue, eh bien, moi en tout cas aux Oliviers, bien que les travaux ne soient pas terminés, lorsqu'ils le seront, je me demanderai s'il est vraiment opportun d'y envoyer des familles, des enfants, des mamans et des agents ! Je n'ai pas envie que l'on me dise : "Mais, M. RAVIER, vous le saviez qu'il y avait du trafic de drogue et que cela tire pour un oui ou pour un non, comme hier soir, je crois, encore à Canet Larousse, 17 ans 3 balles, ils ne reculent devant rien ! Des adolescents, des mamans, des agents, ils s'en foutent ! Et vous voulez que je porte cette responsabilité ? Je vous la laisse, M. MARI !

Monsieur MARI.- Vous m'avez répondu.

Monsieur RAVIER.- Partout ailleurs, je fais le maximum, je suis allé à Jean Jaurès, vous le savez ! Ce n'est pas triste là-bas non plus, mais c'est encore jouable ! Mais là où cela craint, je ne peux pas me permettre de mettre des vies en danger. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27768-DAH - 15-49 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27657-DZZU –15-50 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Aménagement paysager des abords du bassin de rétention - Quartier Saint-Joseph - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la création d'un espace vert d'environ un hectare aux abords du bassin de rétention des eaux pluviales du quartier de Sainte-Marthe, pour approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission "Environnement et Espace Urbain", pour l'année 2015. L'aspect patrimonial est déterminé par la Bastide du Vallon Giraudy et de la Tour Sainte, toutes les deux classées Monument Historique, ce qui nécessite pour l'ensemble des aménagements l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, et donc impose une intégration paysagère soignée. Cet aménagement sera de type rustique et répondra de fait aux préceptes du Développement Durable, et cela pour un montant de 360 000 euros. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)* Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27657-DEEU - 15-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27781-DAH – 15-51 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de Saint-Just - 4^{ème} et 13^{ème} arrondissement - Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame BETTUZZI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la réalisation d'aménagements aux abords du Dôme et de l'Hôtel du Département, afin de permettre une couture urbaine avec le quartier des Chartreux. Je passerai sur les coûts, ils figurent dans le rapport. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme BETTUZZI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27781-DAH - 15-51 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27824-DAH – 15-52 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC du Technopôle de Château-Gombert - 13^{ème} arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31

décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°19 à la convention de concession d'aménagement n°03/0006. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité, relatif à la ZAC "du Technopole de Château Gombert".

La participation de la Ville à l'équilibre du bilan s'élève à 4 740 628 euros. Elle doit être versée à la SOLEAM en totalité d'ici 2022.

On peut toutefois noter que les objectifs de la ZAC concernant l'activité ne pourront être atteints dans les délais actuels de la concession compte tenu du ralentissement constaté des commercialisations en 2014, puisqu'il reste encore 117 000 m² de terrain à commercialiser pour la ZAC.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27824-DAH - 15-52 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27851-DAH – 15-53 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Concession d'aménagement Vallon de Malpassé - 13ème arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation de Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession d' aménagement n°13-00019 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d' avance de trésorerie n°13-00020. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce présent rapport concerne l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 relatif à la Concession d'Aménagement "Vallon Malpassé" site des Cèdres Nord, ainsi que deux avenants à la convention de concession d'aménagement avec la SOLEAM. L'avenant n°1 a pour objet de porter le péage de la concession au 31 janvier 2021 et de modifier l'échéancier de la participation financière de la Ville en tenant compte du Compte Rendu qu'il est proposé d'approuver et de prendre en compte les impacts financiers de la modification du programme. Quant à l'avenant n°2, celui-ci porte sur la réduction au montant de 400 000 euros de l'avance de trésorerie consentie par la Ville et propose par conséquent de modifier l'échéancier de versement de la Ville de Marseille. Monsieur le Maire, voulez-vous mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27851-DAH - 15-53 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27826-DAH – 15-54 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC des hauts de Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement - Convention n°06/1306 passée avec la SOLEAM -Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Nous devons, premièrement, approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC, établi le 31 décembre 2014 par la SOLEAM. Deuxièmement, la participation de la Ville à l'équilibre du bilan d'un montant de 41 054 670 euros et en augmentation de 2 566 889 euros, ainsi que l'échéancier prévisionnel de paiement. Troisièmement, l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement qui modifie justement le montant et l'échéancier de la participation de la Ville au coût de l'opération et proroge la convention pour 5 ans.

Je souhaiterais juste faire une petite remarque concernant cette ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. En effet, des équipements publics sont prévus dans la concession d'aménagement, en particulier une école, une crèche, un Bureau municipal de proximité, des commerces et des services adaptés, ainsi bien sûr que des infrastructures routières, notamment les voies U236 et U240.

Nous espérons donc que la Mairie des 13-14 sera très vigilante sur ce dossier et que, contrairement à ce qui se fait d'habitude, et notamment à ce qui a été réalisé sur la ZAC de Château-Gombert, cet équipement public sera réalisé concomitamment à la réalisation des logements et non dix ou vingt ans plus tard, avec malheureusement les conséquences que l'on connaît et que l'on ne subit que trop !

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27826-DAH - 15-54 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27708-DAH – 15-55 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain de

Saint-Barthélémy – Picon - Busserine - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention passée avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°12/00500 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'un avenant à la convention passée avec l'ANRU et le GIP MRU, Marseille Rénovation Urbaine, concernant l'évolution du projet urbain et son financement.

Pour ce qui est du projet, les trois points essentiels sont : la synchronisation du chantier de rénovation urbaine avec celui de la L2 et de ses futurs aménagements, l'engagement d'une intervention plus poussée sur le secteur Picon, avec la requalification du centre commercial et la poursuite des opérations complémentaires au nouveau centre, et enfin, la réorganisation des missions d'ingénierie. Il est par ailleurs proposé d'acter les changements reportés sur l'avenant de clôture avec l'ANRU.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, pas sur le rapport, mais vous savez qu'il y a la construction d'une Mosquée et il semblerait que vous ayez donné un avis favorable au permis de construire. Je voudrais savoir si c'était une rumeur ou si vous pouvez nous confirmer que vous avez donné un avis favorable au permis de construire de la Mosquée de la Busserine.

Monsieur RAVIER.- "Elle court, elle court, la rumeur..." (*en chantant*), je n'ai pas le souvenir d'avoir donné un avis favorable.

Monsieur MARI.- Ou alors, vous avez signé le parapheur sans regarder ?

Monsieur RAVIER.- Je ne sais faire qu'une seule chose à la fois ! Non, je ne me souviens pas avoir donné un avis favorable à cette construction. C'était celle des Cèdres, c'est bien cela ?

Monsieur MARI.- Non ! La Busserine.

Monsieur RAVIER.- La Busserine ? Ah non ! Je m'en souviens bien, je n'ai pas donné d'avis favorable, là non ! On en discutera sans doute le moment venu. Oui, il y a le stade, la crèche, la piscine, et la Mosquée, c'est ça, la configuration ? Mais, non, ne vous fiez pas aux rumeurs ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27708-DAH - 15-55 7SEST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

* * *

RAPPORT N° 15-27210-DAH – 15-56 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT –

Programme de renouvellement urbain des Flamants - Iris - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention passée avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de financement n°07/1058 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et le GIP MRU pour le projet de renouvellement urbain Flamants-Iris. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.

Monsieur le Maire, ce rapport nous propose d'émettre un avis sur trois avenants à la convention dans le cadre du programme de renouvellement urbain des Flamants Iris.

L'avenant n°4 à la convention passée avec l'ANRU actualisant les évolutions des projets urbains. L'avenant n°6 avec le GIP, afin de proroger la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2018 et d'acter les changements reportés sur l'avenant national de clôture ANRU. Et enfin l'avenant n°2 entre la Région PACA, la Ville et le GIP, pour définir les modalités de participations régionales et les conditions de réalisation de ces opérateurs.

Monsieur le Maire, voulez-vous mettre ce rapport aux voix ?

Monsieur RAVIER. Merci, M. MAGGIO. Qui souhaite intervenir ?
(Aucune intervention)

Monsieur RAVIER. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27210-DAH - 15-56 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

Monsieur RAVIER.- Ce rapport est donc rejeté. J'aurai l'occasion d'en exprimer les raisons lundi au Conseil Municipal, je ne voudrais pas alourdir les débats.

RAPPORT N° 15-27820-DSFP -15-57 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime Nord de Saint-Mauront à la Viste - Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime Nord.
Rapport retiré de l'ODJ du Conseil Municipal

RAPPORT N° 15-27836-DAH – 15-58 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement municipal pour le Logement - Aides à la réalisation de trois Opérations et neuf logements en diffus - Avenant Clos Fleuri, 5^{ème} arrondissement - Les Hauts de la Chartreuse, 14^{ème} arrondissement - Roger Salengro, 15^{ème} arrondissement - Belle Viste, 14^{ème} arrondissement - Rouget de Lisle n°8, 15^{ème} arrondissement - Rouget de Lisle n°18, 15^{ème} arrondissement - Rouget de Lisle n°34, 15^{ème} arrondissement - Boues, 3^{ème} arrondissement - Parc Saint-Louis, 15^{ème} arrondissement - Val des Pins, 13^{ème} arrondissement - Super Belvédère, 14^{ème} arrondissement - Guichoux, 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la participation de la Ville à, d'une part, la construction de 37 nouveaux logements sociaux dans le 14^{ème} arrondissement, pour un montant de 222 000 euros. Je précise bien que les 222 000 euros ne représentent pas le coût total de l'opération, mais qu'il s'agit bien de la participation de la Ville. Et d'autre part, l'approbation de la participation de la Ville d'un montant de 45 000 euros pour l'acquisition-amélioration de 9 logements PLAI en diffus déjà existants dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, en vue de les transformer en logements sociaux.

Vous connaissez ma position, nous avons déjà eu à nous prononcer plusieurs fois sur ce type de rapport, je ne vais donc pas m'étaler, mais je dois quand même vous rapporter une petite anecdote.

Je représentais il y a quelques mois notre Maire Stéphane RAVIER lors d'une soirée à la Station Alexandre, à l'initiative de "Plateau Nord Entreprendre". Etaient présents, entre autres personnalités, M. Dominique TIAN, Premier Adjoint de Jean-Claude GAUDIN, ainsi que M. Didier PARAKIAN, qui est Adjoint à l'Economie. Et heureusement, j'étais bien assis sur ma chaise ce soir-là, car ce que j'ai entendu, il fallait l'entendre dire !

M. TIAN a commencé en déclarant : "*L'obsession de Jean-Claude GAUDIN, c'est que Marseille ne soit pas coupée en deux, Marseille est une et indivisible.*" Et M. PARAKIAN de poursuivre en enfonçant le clou quelques minutes plus tard : "*Je n'aime pas l'expression quartiers Nord, cela veut dire qu'il y a les riches au Sud et les pauvres au Nord.*" Alors que le Maire veut une ville unie.

Eh bien, nonobstant ces belles déclarations qui me tireraient presque une larme et malgré le fait, nous l'avons suffisamment répété, que nous avons déjà plus de 40 % de logements sociaux dans notre secteur contre moins de 5 % dans certains arrondissements du Sud, force est de constater que la Mairie Centrale continue dans la même voie. Alors si pour la Droite et la Gauche, le logement social dans le 13-14, c'est encore et d'abord nous, c'est stop !

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- C'est un débat que nous avons depuis maintenant le début de la mandature. Je suppose que ce sont les mêmes argumentations que vous allez développer sur le refus de l'ANRU sur les Flamants en Mairie Centrale, mais je ne vois pas comment on peut suivre cette argumentation.

Bien sûr vous avez raison sur la manière dont sont disposés les logements sociaux dans Marseille. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que sur ce point-là cela faisait partie de votre propre programme électoral comme d'ailleurs de nombreuses parties, mais vous faites la constatation que ce n'est pas bien réparti sur la Marseille quand on compare les 7^{ème}, 8^{ème} arrondissements et ceux que nous avons ici, on ne peut pas en déduire qu'il faut faire en sorte de refuser tout ce qui peut se faire localement ici !

D'ailleurs, c'est un peu lié au débat que nous avons eu tout à l'heure sur la réflexion du fait qu'il fallait d'abord éliminer le deal avant de réparer les choses pour que les gens puissent y aller. Moi, à l'âge que j'ai, et mes enfants, je ne sais pas si vous savez cela, Monsieur le Maire, allaient à l'école de la Maurelette.

Monsieur RAVIER.- Votre vie privée ne me regarde pas !

Monsieur JOSHUA.- Oui, mais je vais vous dire pourquoi je vous dis cela. Ils allaient à l'école de la Maurelette. A l'époque, il y avait déjà du deal. Eh bien, il s'avère que malgré le deal, on faisait des efforts à la Maurelette. Et le fait d'avoir fait des efforts à la Maurelette a fait qu'un certain nombre de jeunes de là-bas ont fait carrière dans d'autres conditions.

Donc l'idée de dire que l'on va punir les gens pour des choses qui ne sont pas de leur responsabilité, ce n'est pas la responsabilité des gens qui y habitent Les Flamants, ce n'est pas la responsabilité des gens dont on parle ici, de la politique générale menée par M. GAUDIN, voire par M. HOLLANDE, puisque moi aussi je suis opposé à la politique menée par M. HOLLANDE, voire aux échecs de la Politique de la Ville ! Il y a des personnes qui vivent là ! Et pour ces gens qui vivent là, il faut avoir non pas de la compassion,

ce serait trop vous demander, parce que la compassion, on ne peut pas demander cela à tout le monde, mais de la raison politique ! Il faut faire en sorte que ces gens qui sont là, malgré toutes les difficultés, puissent arriver à survivre, si on ne peut pas espérer qu'ils vivent bien tout de suite !

Et les arguments que vous avez, Monsieur, que j'ai bien entendus, j'en partage un certain nombre, je ne suis pas d'accord avec la conclusion, on peut être d'accord sur la description, mais pas sur la conclusion. Parce qu'encore une fois, la même question vous est posée : supposez que vous arriviez au gouvernement de cette ville, voire au gouvernement du pays, c'est cela que vous feriez ? Vous faites en sorte d'éliminer tous ces programmes pour les gens qui y sont tant que l'on n'aura pas résolu les problèmes qui datent maintenant de plusieurs décennies ? Ce n'est pas raisonnable ! Vous êtes en charge de toute la population de ce secteur ! Il faut donc regarder pour toute la population de ce secteur et non pas par le petit bout de la lorgnette des problèmes idéologiques qui sont les vôtres et du positionnement politicard qui en est la conséquence !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOSHUA ! D'autres interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, notre groupe, eu égard aux 30 000 Marseillais qui sont à la recherche d'un logement social un peu partout, sera favorable à ce rapport. Par contre, je vous invite à voter en Conseil Municipal, avec l'ensemble de vos élus, un amendement que j'ai déposé pour rééquilibrer justement les logements sociaux sur Marseille. Il y a un programme immobilier de plusieurs milliers de m² à la Corderie dans le 7^{ème} arrondissement et le groupe Socialiste a déposé un amendement pour que 25 % de ce programme immobilier soient des logements sociaux. Donc, mettez vos actes en accord avec vos paroles et je vous invite lundi prochain à voter mon amendement au Conseil Municipal, pour que la population marseillaise sache qu'il faut rééquilibrer le logement social à Marseille, y compris dans le 7^{ème} arrondissement.

Monsieur RAVIER.- D'autres interventions ? (*Aucune autre intervention*)

Il s'agit donc, à nouveau, d'implanter de nouveaux logements sociaux dans le 14^{ème} arrondissement. Je tiens déjà à préciser que loin du discours idéologique, il s'agit d'un souhait porté par l'ensemble des CIQ comme constat que trop, c'est trop, et partagé par tous. 40 % de logements sociaux dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, et sans doute beaucoup dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, Mme GHALI prêche pour sa paroisse, tout cela permet à M. GAUDIN d'affirmer qu'à Marseille on est presque dans les clous. Il intègre les équilibres entre les quartiers Sud et même Est et les quartiers Nord.

Et effectivement, pour nous, nous sommes bien au-delà de ce qu'une loi déjà, elle pour le coup, idéologique, dogmatique, votée par la Gauche, jamais abrogée par la Droite, impose aux Communes : au départ 20 %, puis 25 % de logements sociaux. A ce rythme, Marseille sera un logement social puisque nous sommes ici dans la ville qui accueille, elle en particulier, mais elle n'est pas la seule, toute la misère du Monde ! M. GAUDIN ne se prive jamais de le dire à la moindre occasion qui se présente, mais tout cela a un coût !

Je reviens sur le rapport précédent, 164 647 813 euros pour le projet aux Flamants-Iris. Et encore une fois, de nouvelles constructions de logements sociaux dans notre secteur. Trop, c'est trop, sur je dirai la forme.

Quant au fond, encore une fois, on coupe le ruban : "regardez comme les logements sociaux sont beaux, regardez comme j'ai le cœur sur la main, regardez comme je pratique et comme j'exprime le vivre ensemble", le fameux, le fumeux, l'idéologique "vivre ensemble" qui est claironné par tous, sur toutes les ondes et sur tous les écrans, claironnés, exposés, présentés !

Voilà, nous avons fait de nouveaux logements sociaux aux Marronniers dans le 14^{ème}. Nous avons rénové ou nous allons rénover Les Flamants, Les Iris, mais après, que se passe-t-il ensuite ? Bien sûr que la plupart des familles ont besoin d'un logement décent pour tous, et cela améliorera la qualité de vie au quotidien, je ne suis pas coupé de cette réalité. Mais il y a une autre réalité qui veut que ces logements refaits ou créés à grands frais avec l'argent du contribuable sont saccagés très vite ! Il suffit de se rendre sur place ! Il suffit d'être dans la réalité et pas dans le dogme, dans l'idéologie, dans cette religion laïque que constituent les 17 versets des Droits de l'Homme qui voudraient que l'on vive aujourd'hui à partir de ce qui a été écrit il y a plus de deux siècles !

Eh bien, la réalité d'aujourd'hui n'est pas celle de 1789, la réalité d'aujourd'hui. Et cela a un coût et cela a des conséquences. Et les conséquences, je les observe. Je reprendrai le cas des Lauriers où les dealers sont toujours là, où des familles lourdes, qui ont, je dois le dire, des traditions et des conceptions du vivre au quotidien pour le moins curieuses, que de tout saccager, de jeter les poubelles par les fenêtres, quand ce n'est pas des gazinières, quand ce n'est pas des frigos, de casser des portails !

Je vais vous rapporter moi aussi une petite anecdote. Deux petites Marseillaises, deux jeunes, on peut le dire, je ne sais pas si je vais être traîné devant les Tribunaux pour cela, deux jeunes issues de l'immigration, mignonnes comme tout...

Madame BENSALAMA.- Elles sont françaises, elles ne sont pas issues de l'immigration ! Non, elles sont françaises !

Monsieur RAVIER.- Les mots aujourd'hui valent condamnation dans cette République ô combien surveillée ! Vous n'avez pas le droit d'appeler un chat un chat ! Alors, des fillettes adorables...

Madame BENSALAMA.- On arrête avec "issu de l'immigration" ! C'est fini, il y a des personnes qui sont là depuis cent ans, presque !

Monsieur RAVIER.- Ceci, je ne le sais pas, puisque contrairement à vous je ne lis pas dans le marc de café !

Madame BENSALAMA.- Non, j'en ai la preuve, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Calmez-vous !

Madame BENSALAMA.- Non ! Vous n'avez pas le droit d'insulter ! Cela fait une heure que vous pointez une communauté spécialement !

Monsieur RAVIER.- Excusez-moi, mais de quel côté est la haine, chère Madame ?

Madame BENSALAMA.- Non, pas du tout ! La haine, c'est vous qui la prônez ! Je vous connais, M. RAVIER, ne l'oubliez jamais

Monsieur RAVIER.- Je finis. Ces deux jeunes filles me disent : "Pourrait-on avoir un autre logement social ?" Je leur demande : "Je constate que vous bénéficiez déjà d'un logement." "Oui." "Où cela ?" "A tel endroit de tel arrondissement du secteur". Je ne comprends pas, cela a une poignée d'années, ce sont ces fameux logements sociaux créés, trois étages, tout ce qu'il y a de plus accueillant et de mieux inséré dans ce qui reste de nature, je ne comprends pas. Et elles me disent : "Oui, c'était très bien jusqu'à ce qu'ils nous envoient les barbares de la Savine !" Je n'ai pas cherché à savoir qui, comment, d'où, je vous livre un témoignage : "Jusqu'à ce qu'ils nous envoient les barbares de la Savine qui jettent les poubelles par les fenêtres et ils ont cassé ceci et ils ont cassé cela et on ne peut rien leur dire alors qu'ils mettent la musique à fond à pas d'heure parce qu'autrement ce sont les insultes et les menaces !"

Résultat, ce ne sont pas les seules qui veulent partir déjà, comme sur la ZAC de Sainte-Marthe, qui veulent partir parce que la situation est déjà devenue tendue malgré les millions d'euros injectés, 160 millions d'euros aux Iris et aux Flamants bientôt. Le suivi n'est pas là, on met des familles lourdes, sans aucun contrôle ! C'est l'argent du contribuable, mais surtout, parce que tout n'est pas qu'une question d'argent, le vivre en sécurité, le vivre en toute quiétude, le vivre entre voisins, ce que vous appelez de façon idéologique "le vivre ensemble", vous en parlez, mais vous ne le vivez pas ! Vous en vivez, mais vous ne le vivez pas ! Bien sûr je parle des responsables politiques, je ne parle pas des individus ! Vous faites votre beurre électoral avec cela, vous les tenez en laisse électorale depuis des années !

Madame BENSALAMA.- Je ne suis pas un chien ! Vous-même, vous les tenez en laisse. Vous allez les interner pour les tenir en laisse !

Monsieur RAVIER.- Madame, écoutez ce que je vous dis, la réalité, c'est que vous injectez des millions d'euros et il n'y a aucun suivi...

Madame BENSALAMA.- ...Moi aussi écoutez ce que je vous dis : Oui, avec mon argent et celui d'autres aussi !

Monsieur RAVIER.- Vous n'êtes pas faites pour être élue, démissionnez ! Donc, vous vous donnez bonne conscience, vous placez les copains, eh bien, la réalité, c'est que cela s'effondre très vite !

Madame BENSALAMA.- Et vous, qu'est-ce que vous faites ? Je vous ai vu, M. RAVIER !

(Propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- La Cour Nationale des Comptes a dénoncé cette Politique de la Ville plus d'une fois !...

Ecoutez, chère Madame, il faut rester poli, vous pouvez sortir si vous voulez déverser votre haine, mais ce n'est pas ici que cela se passe !

Madame BENSALAMA.- Non, je suis très polie, M. RAVIER ! Ici, c'est la maison du citoyen, ce n'est pas votre maison ! D'accord ?

Monsieur RAVIER.- Donc encore une fois, vous êtes dans l'effet d'annonce, vous êtes dans le politiquement correct, qui vous permet d'être reçus dans les salons où l'on parle du "vivre ensemble", mais on ne le vit pas au quotidien ! Dois-je vous rappeler l'épisode du Vieux Moulin ? Même Mme FRUCTUS me dit ce jour-là : "Stéphane, cela ne servira à rien", elle le conteste mollement parce qu'elle sait très bien, elle se souvient, parce qu'à un moment donné elle a eu la réalité devant les yeux, le fait que les Gitans aient chassé les Maghrébins, dixit le Préfet CADOT ! Je l'ai déjà dix fois, il n'a jamais porté plainte contre moi !

La réalité, cela se dit, cela se voit en petits groupes, mais dès qu'il y a le Conseil Municipal ou le Conseil d'Arrondissements, dès qu'il y a des caméras, alors l'idéologie revient au galop et l'on présente ce "vivre ensemble" comme étant la panacée. Le "vivre ensemble", c'est une idéologie qui est coupée des réalités, qui vient d'en haut, des Ministères. Mais le "vivre" tout court, dans les cités, dans les quartiers et dans les immeubles, c'est tout autre chose ! Mais ça, vous ne le voyez plus ! Mme FRUCTUS ne le voit plus !

Parce que vous tous vous parlez de "vivre ensemble", est-ce que l'on peut savoir où vous habitez ? Dans quelle école vous mettez vos enfants ? Publique ou privée ? Non pas tous, mais les donneurs de leçons, ceux qui veulent monter au cocotier, il faut qu'ils aient le caleçon politique propre !

Eh bien, la réalité, c'est que vous prônez un système que vous fuyez en réalité, que vous fuyez parce que dans ces quartiers vous n'y habitez pas ! Dans ces écoles, beaucoup d'entre vous ne mettent pas leurs enfants ! Vous leur faites faire du sport ailleurs, vous allez dans d'autres secteurs. Mais vous portez le costume du politiquement correct et du parfait petit (...). Eh bien, moi, je préfère porter celui du Maire qui est un Maire de proximité et qui sait ce qui se passe et qui le dénonce !

Monsieur JOSHUA.- Monsieur le Maire, je ne sais pas s'il y a un cocotier ici où je puisse monter et vous faire voir comment je suis habillé, mais ce que vous avez dit, ce n'est pas bien !

Monsieur RAVIER.- Quand on respire, ce n'est déjà pas bien !

Monsieur JOSHUA.- Quand vous attaquez en général, il ne faut pas le faire ! Parce qu'en politique, il faut être précis. Vous avez ici des gens qui sont du quartier, qui ont toujours été de ce quartier, comme vous le savez puisque je vous l'ai dit en face à face, moi je suis du Parc Bellevue, c'est de là que je suis, et après j'étais dans les quartiers Nord, vous le savez, vous connaissez mon adresse, et mes enfants sont allés au collège du quartier et au lycée du quartier !

Monsieur RAVIER.- Comme moi !

Monsieur JOSHUA.- Donc le "vivre ensemble", si vous voulez parler de cette question-là, il ne faut pas me le faire à moi parce que, moi, je connais exactement la question ! Contrairement à ce que vous pensez, le "vivre ensemble", ce n'est pas le fait d'être obligé de s'aimer les uns les autres ! Moi, je vis avec vous, vous vivez avec moi, mais...

Monsieur RAVIER.- ...Si j'ai envie !

Monsieur JOSHUA.- Mais ce n'est pas ça ! Non, mais pas du tout, vous le voyez sur le mode moral ! Vous le voyez sur le plan des hommes, il faut que les gens s'aiment les uns les autres ! Mais il n'y a aucune raison de s'aimer les uns les autres, ce n'est pas ça le "vivre ensemble" ! Le "vivre ensemble", ce sont les droits, ce sont les droits des gens à être égaux comme les autres. Et ça, oui, c'est le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme !

Plusieurs intervenants : Et les devoirs !

Monsieur JOSHUA.- Je ne sais pas si cela vous a échappé, le fond de l'affaire revient et cela vous échappe. La Déclaration des Droits de l'Homme, deux cents ans, c'est terminé, mais il n'y a pas si longtemps dans cette Mairie, excusez-moi, on avait une crèche et vous nous avez dit : "ceci, c'est la tradition qui remonte à des centaines d'années, voire aux évangiles, 2000 ans". Donc ce n'est pas une question d'ancienneté, c'est juste ou c'est faux, les Droits de l'Homme, c'est juste ! Et l'égalité entre les gens, c'est juste ! Et le "vivre ensemble", ce n'est pas autre chose que cela ! Les gens veulent avoir des droits égaux à pouvoir faire leur vie ! Vous l'avez développé en disant : "les pauvres, ils n'y arrivent pas à cause de la drogue, etc." Vous avez raison là-dessus ! Vous avez raison, mais la question qui nous est posée là ensemble, sur cette question-là de vivre ensemble, ce qui vous a été reproché, que vous avez repris, là, maintenant, sur le... en disant : "le vivre ensemble, ce n'est pas ma tasse de thé", je ne vous demande même pas que ce soit votre tasse de thé, ce n'est pas mon affaire !

Monsieur RAVIER.- C'est de l'idéologie le vivre ensemble !

Monsieur JOSHUA.- Ce n'est pas de l'idéologie ! Je peux même vous dire autre chose. A partir du moment où on discute du vivre ensemble, c'est qu'on vit mal ensemble ! Sinon, on n'aurait même pas besoin d'en discuter ! Mais par contre, quand on sait que l'on vit mal ensemble, oui, il y a un problème de la société que nous avons à résoudre ! Et il n'y a que deux façons de résoudre cette question-là, M. RAVIER, vous le savez comme moi : soit on durcit les confrontations et on s'oriente vers la guerre entre les populations qui sont ici, soit on essaie de faire en sorte que l'on puisse vivre ensemble ! Cela ne veut pas dire s'aimer ! C'est quoi cette histoire-là d'idéologie... ! Vous me parlez des Gitans et des Arabes, c'est intolérable ce qui se passe !

Monsieur RAVIER.- Mais je n'ai jamais dit cela ! Vous me faites un procès stalinien ! Vous tronquez mes propos !

Monsieur JOSHUA.- M. RAVIER, je vais dans votre sens !

Monsieur RAVIER.- Vous tronquez mes propos ! Vous manipulez mes propos !

Monsieur JOSHUA.- Mais je vais dans votre sens, M. RAVIER !

Monsieur RAVIER.- Vous inventez !

Monsieur JOSHUA.- Ce qui s'est passé est intolérable ! Je vais dans votre sens, mais vous ne me laissez pas terminer ! Le fait que cela se passe n'est pas tolérable, comme n'est pas tolérable le fait que les populations s'agressent les unes les autres ! Ce n'est pas tolérable !

Mais pour arriver à surmonter cela, il faut avoir un horizon et l'horizon, c'est l'égalité des droits ! Ce n'est pas la guerre contre tous, ce n'est pas la guerre civile, ce n'est pas la guerre entre nos populations. Quand les gens vous disent le "vivre ensemble", c'est ce qu'ils vous disent ! Ils ne vous disent pas autre chose ! Ils ne vous demandent de m'aimer et vous ne me demandez pas de vous aimer parce que franchement, vous avez bien compris que ce serait très difficile !

Madame PONCET-RAMADE.- Personnellement, je suis très surprise par ce genre de débat ! Il y a un excès, c'est vrai, de logements sociaux dans les quartiers Nord. Mais le problème, il y a une loi, des ordonnances, des décrets, des règlements, il faudrait les lire ! Si vous jetez des ordures par la fenêtre, vous êtes coupable d'un délit, d'une infraction, avec une amende ! Si vous mettez la musique trop forte, vous êtes coupable d'une infraction ou d'un délit qui peut coûter une amende jusqu'à plus de 1 000 euros !

Si les bailleurs sociaux, si les voisins se mettaient d'accord pour réguler, à l'aide de la loi, je ne prône pas la politique du coup de poing, etc., je demande l'application de la loi ! Si la loi et les règlements étaient acceptés, il n'y aurait plus de conflit ! Le problème, c'est que la loi et les décrets ne sont pas appliqués !

Relisez les rapports de la MILOS, l'Etablissement Interministériel, sur le logement social, sur la façon de gérer des deux bailleurs sociaux du Département. Vous verrez qu'ils ne respectent aucun des règlements des bailleurs sociaux. Et à partir du moment où l'exemple vient d'en haut, l'exemple se continue en bas ! Il faudrait que nous apprenions dans cette ville, quels que soient les quartiers d'où l'on vient, les endroits dont on est issu, etc., il faut respecter les lois qui ont été édictées par les gens pour mieux vivre ensemble, c'est-à-dire se supporter !

De la même façon, les Roms, il y a une enveloppe donnée par l'Europe pour accueillir des Roms, dont on dit qu'ils sont une population particulière issue de Roumanie et de Bulgarie, qui ont le droit de circuler, je parle de l'espace Schengen, mais qui n'ont pas le droit de travailler sur les lieux qui les reçoivent. Quand même, d'emblée,... une violation des droits du travail ! Mais si vous allez dans d'autres endroits, dans d'autres pays, dans d'autres villes, les Roms sont traités correctement. Je suis allée dans une ville dernièrement où les Roms étaient logés, avec des pass transports gratuits, avec des droits de circuler dans la ville s'ils n'étaient pas

plus de deux pour ne pas gêner la population et les importuner, et les enfants étaient mis à l'école, allaient au Conservatoire, apprenaient la musique, et on voit quand même des villes qui ont des fonds de subvention européens pour faire cela ! Mais le problème, c'est que l'on ne demande pas des fonds de subvention européens pour accueillir des Roms !

Vous parlez de la délinquance, on avait reçu au Conseil Municipal un papier sur les associations qui s'occupaient de santé par rapport à la drogue. Il y a un document qui s'appelle : "les salles de piqûre, de shoot" qui sont supervisées et qui ont fait leur preuve. J'en ai vu plusieurs. De plus, les personnes qui fréquentent ces salles de shoot arrêtent spontanément de se piquer. C'est-à-dire que sans traitement autre que l'accueil, les salles de shoot..., ils s'arrêtent spontanément de se piquer et ils reprennent une vie normale.

Donc je voudrais quand même que l'on utilise tout ce que les législateurs ont fait depuis 1789 et que l'on ne vive pas comme si on était dans la jungle, sans foi ni loi ! Merci !

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame Bisounours ! Ne m'en voulez pas, Mme PONCET-RAMADE ! Vous venez de nous rappeler ce qui devrait se faire. Parce que des lois, il n'est plus nécessaire d'en faire parce qu'en matière sécuritaire on nous en a pondus plusieurs dizaines ! C'est comme les droits sociaux, on fait et que se passe-t-il ensuite ? Les lois, Nicolas SARKOZY, encore une fois, a été une imprimerie à lois sécuritaires, ensuite on a demandé à voir sur le terrain et puis il a réduit de façon drastique le nombre de policiers et de gendarmes. Donc, dans ces conditions, il est très difficile de faire appliquer les lois et les décrets, tout ce que vous voulez, qui avaient été votés à grand renfort de communication ! Oui ! Il y a parfois une loi, une règle, un règlement qui sanctionne.

M. JOSHUA, les droits, les droits, les droits, et les devoirs ? Le devoir de respecter son environnement matériel, le devoir de ne pas mettre la musique à 2 h du matin ni même à 11 h du soir, le devoir de jeter ses poubelles à 19 h et pas à n'importe quelle heure pour que nous ne soyons pas envahis de rats ! Il n'y a aucun devoir qui soit appliqué dans beaucoup trop de cités, dans un peu trop de quartiers, parce que justement, M. JOSHUA, pas vous seulement, votre mouvement et la (...) générale, n'est jamais contesté par la Droite !

Nous sommes dans un flot continu de droits ! C'est des droits, on a des droits, toujours des droits, le droit aux vacances, le droit de ce que vous voulez ! Non, ce ne sont pas des droits ! J'avais entendu cela de la bouche de je ne sais plus quel représentant de la Gauche : le droit aux vacances. Mais les vacances, il faut les transpirer, il faut travailler, il faut les mériter !

Eh bien, le logement social se respecte aussi ! C'est un droit d'être logé, c'est un devoir de respecter le logement, de respecter les espaces verts, de respecter la Maison de Quartier, de respecter les parties communes. Ce sont des devoirs ! Et les devoirs, lorsqu'ils ne sont pas respectés, vivement, Mme PONCET-RAMADE, il serait bien qu'il y ait des sanctions ! Or, les sanctions ne tombent plus depuis des années !

Vous évoquez les bailleurs. Les bailleurs ne vont quand même pas faire le travail que la Police ne peut plus faire ! Et quand la Police fait le travail, parce qu'elle le fait quand même, dans des conditions extrêmement difficiles, nous avons un Ministère de l'Injustice qui libère tout le monde à tour de bras ! Donc les policiers sont totalement découragés, ils n'interviendront plus, ils n'interviennent pas sur des tapages nocturnes ! Ils n'interviennent déjà plus sur du trafic de drogue ou du vol de voiture, ils sont submergés ! Et même lorsqu'ils interviennent, encore une fois, aux Lauriers, quelques jours après le trafic s'est remis en place, parce que ce sont des politiques brouillonnes, ce sont des politiques d'enfumage !

Alors, entre ce qu'il faudrait faire et faire, il y a effectivement un gouffre, un gouffre que nous comblerons parce que nous sommes les seuls à vouloir ! Vous, vous faites de l'affichage, vous faites des discours et nous, nous serons dans l'action le moment venu !

Est-ce que l'on peut mettre ce rapport aux voix ? Et je n'ai jamais parlé d'Arabes, M. JOSHUA !

Monsieur JOSHUA.- Vous avez pris cela pour une insulte ? Mais ce n'est pas une insulte ! Les Arabes, cela existe !

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA a mis dans ma bouche le terme "Arabes". Je ne l'ai pas prononcé !

Monsieur JOSHUA.- Mais en quoi ce serait une insulte ?

Monsieur RAVIER.- Je ne prends pas cela pour une insulte ! Je vous dis que je n'ai pas prononcé ce mot !

Monsieur JOSHUA.- Dire "issu de l'immigration", ceci, c'est un problème ! Moi je dis "Juif" aussi, ce n'est pas une insulte ! Les Arméniens, il y en a !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27836-DAH - 15-58 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27487-DGUAH -15-59 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport propose d'approuver le Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020, qui sera le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté. La quasi-totalité de ces quartiers difficiles se situe à Marseille. ...Marignane et Septèmes-les-Vallons, mais les nouvelles dispositions législatives ont rendu obligatoire l'engagement de ce contrat à l'échelon intercommunal. En deux mots, il s'agit de saupoudrage à diverses associations et dispositifs d'encadrement qui sont censés réduire les inégalités, les écarts de développement, des situations d'exclusion, la déscolarisation, la délinquance, du moins sur le papier.

A titre d'information, lors du dernier GIP les diverses subventions totalisaient une somme de plus de 2 millions d'euros, et ce n'est qu'une partie de la programmation annuelle. On peut parler, chers collègues, de gaspillage d'argent public suivi d'aucun effet positif et d'aucune amélioration notable dans la vie de ces quartiers et de ceux qui l'entourent. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Qui souhaite intervenir ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, dans ce contrat qui nous est proposé, bien sûr il y a la dizaine de pages de généralités qui vont dans le bon sens et que nous adopterons. Mais il y a quand même un paragraphe qui également sur les Conseils citoyens. Je crois que vous avez entendu parler, Monsieur le Maire, des Conseils citoyens puisque vous avez validé la charte de découpage des Conseils citoyens sur Marseille. Ce que je voulais vous indiquer, c'est que le projet de loi fixe autant de Conseils citoyens qu'il y a de quartiers prioritaires à Marseille. Donc, dans l'absolu on devrait avoir 35 quartiers prioritaires et 35 Conseils citoyens, mais on se retrouve à 10. Alors, il y a certes des secteurs municipaux où il y a une vraie concertation, telle qu'avec l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville, avec le Maire de Secteur, avec le tissu associatif. Mais il y a des secteurs où les citoyens ne comprennent pas que l'on puisse associer dans le même conseil, je vous cite par exemple le secteur de Malpassé, avec Grand Saint-Barthélémy et Font Vert, on associe Frais Vallon avec la Cité de La Marie, avec les Olives, on associe Les Rosiers avec La Simiane ou La Paternelle.

Donc, pour nous, le choix qui a été préconisé dans le 13-14 est un choix incohérent. Alors là aussi, peut-être, Monsieur le Maire, vous avez signé sans regarder le parapheur, mais aujourd'hui vous avez validé les trois Conseils citoyens sur le 13-14, alors qu'il y a une dizaine de quartiers prioritaires. Donc j'ai demandé à Madame la Ministre que la copie soit revue sur l'ensemble de la ville de Marseille où la concertation ne s'est pas faite, que ce soit le 13-14 ou sur le 11-12 également. Il nous semble incongru qu'il y ait un seul Conseil citoyens, même si cela ne nous regarde pas, un seul Conseil citoyens pour les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Donc, Monsieur le Maire, aujourd'hui nous allons nous abstenir en Conseil d'Arrondissements du fait que pour le compte n'y est pas au niveau des Conseils citoyens mis en place dans le 13-14. Vous avez validé un découpage incohérent !

Alors, je comprends bien, un Conseil concitoyens peut être un contre-pouvoir, les élus ne sont pas présents, la démocratie va s'exprimer. Donc, ceci ne vous convient pas, je l'ai bien compris.

Donc c'est pour cela que je demanderai solennellement lundi au Conseil Municipal de revoir la copie, et que pour le 13-14 on ait un Conseil citoyens par quartier prioritaire.

Merci pour votre attention.

Monsieur MAGGIO.- Pour répondre à M. MARI, je suis entièrement d'accord avec vous M. MARI, les Conseils citoyens, à vrai dire, c'est un doublon des CIQ quasiment, sauf que les Conseils citoyens, ce sont les membres du GIP qui ont instauré la quantité, les membres, les modalités justement des tirages au sort, parce que comme vous le savez, ils sont tirés au sort parmi un échantillon associatif et aussi parmi un échantillon de personnes issues des citoyens.

On peut douter de l'implication de ces personnes, la preuve que même si j'étais tiré au sort pour participer à un CIQ, je ne suis pas sûr d'avoir le temps d'y assister, de connaître les dossiers, etc. Et même Mme GHALI justement m'avait rejoint dans ce sens lors du GIP de l'année dernière, en disant effectivement que ces Conseils citoyens quelque part ne servent à rien.

Mais il n'y a pas que cela, M. MARI, dans la Politique de la Ville et dans le rapport qui nous est proposé aujourd'hui. Il y a aussi, au niveau de la rénovation urbaine, on en avait déjà parlé, il y a aussi des subventions au tissu associatif. Alors, cela, c'est programmé en plusieurs fois, et lors de la réunion du conseil d'administration du GIP du 9 juin, ont été actés la 2^{ème} programmation de la série d'actions qui est envisagée en faveur de ces quartiers défavorisés.

Il s'agit de subventions à diverses associations dont j'ai pris connaissance et j'ai reçu les rapports dans ma boîte mail. Alors, j'en ai tiré un petit échantillon parce qu'il y en a juste 33 pages ! Il y en a pour plus de 5 millions d'euros. Mais juste pour vous donner un petit aperçu, j'en ai tiré quelques-unes et je vais vous lire leur contenu et leur définition.

Nous avons par exemple la "Fabrique Bric à Brac", customisation de meubles, 8 000 euros ; ça, c'est tout pour le contribuable ! "Renforcer les liens entre les familles et les écoles maternelles à Saint-Charles", 2 000 euros. Ce n'est que 2 000 euros, mais attendez, le meilleur arrive ! SMS, ce n'est pas le petit message que vous envoyez sur le portable, non, C'est "Soutien à la Motivation Scolaire", parce qu'il faut les motiver pour aller à l'école, 9 000 euros. "Prévention de rue auprès des enfants de moins de 13 ans", 28 000 euros, dans le 13^{ème} arrondissement. "Usagers de drogue et estime de soi", 5 000 euros. Ceci, par contre, c'est une grande interrogation, j'aimerais aller visiter ces associations et savoir ce qu'elles font. Il y a aussi "Ma famille, moi, ma culture et notre quartier", à la Belle-de-Mai, 4 000 euros. Et il y en a une autre qui est rigolote, elle s'appelle "l'Association l'embobineuse", elle porte bien son nom ! Ecoutez bien le titre du projet : "de la fiction au réel, du réel à l'imaginaire, regards croisés sur la notion (d'habitus) et des formes de représentations sociales", le contribuable devra déboursier 5 000 euros !

Je n'ai pas fini ! "Sortir de l'échec scolaire grâce au théâtre", je ne savais pas qu'on pouvait sortir de l'échec scolaire grâce au théâtre, je l'apprends ! "Mieux vivre dans sa famille et son quartier", 15 000 euros. "Tous différents, tous importants", 3 000 euros. "Mieux vivre aux Oliviers A" parce qu'aujourd'hui ils sont mieux aux Oliviers A, ils n'ont toujours pas..., 12 000 euros, peut-être parce que vous y habitez. Ensuite "jouons ensemble pour mieux vivre ensemble", 6 000 euros. "Accompagnements sociaux des familles Roms", 15 000 euros. "Accès aux droits des étrangers au droit à la scolarité", 40 000 euros. J'en ai encore, mais je ne vais pas vous les lire tous. Mais au moins vous savez ce que c'est que la Politique de la Ville, et vous savez pourquoi on va s'opposer à ce rapport.

Monsieur MARI.- Donc vous mettez en cause les fonctionnaires d'Etat qui ont validé les rapports !

Monsieur MAGGIO.- Il n'est pas question de mettre en cause les fonctionnaires de l'Etat ! On ne sait même pas ce qu'on vote, là, M. MARI. Vous savez ce que cela veut dire, vous, "Mieux vivre dans sa famille et dans son quartier" ? Cela veut dire quoi ? On ne sait pas ! Moi, je vis bien dans ma famille, M. MARI. Cela veut dire quoi "Vivre ensemble le soir à la Capelette" ? Parce que le soir, vous vivez tout seul ? Je ne sais pas, quand on joue au foot on n'est pas tout seul, on vit forcément avec les autres ! Cela ne veut rien dire ! C'est du saupoudrage d'argent public, sur lequel on a, d'ailleurs même vous, aucun contrôle, et on aimerait bien se renseigner

un petit peu plus sur ces associations, mais avec le nombre de subventions que l'on octroie, cela va être assez difficile ! Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Effectivement, c'est du saupoudrage et c'est acheter la paix sociale, pour ne pas dire autre chose, à des prix astronomiques dans tous ces rapports de citoyenneté et de je ne sais pas trop quoi. Mais où est la famille ? Où sont les parents ?

J'avais été apostrophé à La Busserine quelques semaines après notre élection, c'était mon baptême du feu, quelqu'un venait d'y être abattu, et j'ai été interpellé par un habitant de La Busserine qui me dit : "Monsieur le Maire, c'est sale à La Busserine !" Je lui ai répondu : "écoutez, je vais essayer de faire mon travail et d'alerter les décideurs pour qu'à La Busserine ce soit aussi bien nettoyé qu'ailleurs." "Et puis il y a de l'amiante partout, on ne peut plus planter un clou !" Je lui réponds : "d'accord, c'est regrettable, mais il n'y a pas qu'à La Busserine qu'il y a de l'amiante. C'est regrettable, mais cela va changer." Et je lui dis aussi : "Mais, vous, qu'est-ce que vous proposez ? Vous, les parents." Les gamins qui sont dans la rue alors qu'ils devraient être à l'école, ce n'est pas à un fonctionnaire d'Etat, ce n'est pas à l'associatif, ce n'est pas au Maire, ce n'est pas au Préfet, ce n'est pas au Maire de Marseille ni à son Adjoint aux Sports de le prendre par la main pour le mener à l'école !

Tant qu'il est à l'école, il est à l'abri des trafics, il est à l'abri des idées un peu tordues. Mais à partir du moment où il y a une démission des familles qui laissent les gamins dans les rues, vous pouvez injecter l'argent que vous voulez, eh bien, cela va les amuser quelques heures et ils retourneront à la rue et ils retourneront, pas tous, il ne faut pas généraliser, à leur trafic. Et rien ne changera, mais vous aurez financé la Politique de la Ville et vous vous serez encore une fois donné bonne conscience ! Une Politique de la Ville qui est sévèrement taclée par la Cour des Comptes ! Sévèrement et depuis des années ! La preuve, c'est que cela fait 20 ans que cela dure ! On injecte et on réinjecte, et chaque fois, on nous dit : "ce n'est pas assez !", alors que l'on devrait constater que c'est un échec et qu'il faut faire autrement, radicalement autrement ! Mais non ! On continue dans la même voie et on en déverse toujours plus pour toujours moins de résultats probants !

Monsieur MARI.- Et c'est quoi "autrement" ?

Monsieur RAVIER.- Cela demande une grande transformation ! Je ne dirai pas qu'il faut faire table rase du passé, je laisse cela à M. JOSHUA, mais en tout cas il faut renverser la table !

Monsieur MARI.- C'est le grand remplacement "autrement" ?

Monsieur RAVIER.- Qu'est-ce que vous entendez par remplacement ? Par la voie des urnes, le grand remplacement politique. On peut passer au vote.

LE RAPPORT N° 15-27487-DGUAH - 15-59 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION DISTRIBUE EN SEANCE

RAPPORT N° 15-27676-DF – 15-60 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT – Demande de garantie d'emprunts pour deux opérations à Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie d'emprunts pour l'extension et le réaménagement de la Maison de la Santé de Sainte-Marthe. Il est demandé à la Ville sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 131 250 euros représentant 25 % du montant total de l'emprunt. Et aussi une 2^{ème} approbation de garantie d'emprunt de 2 400 000 euros concernant la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe cette fois, représentant 80 % du montant total de 3 000 000 euros du prêt contracté par la SOLEAM. Je rappelle que ce prêt est destiné à financer la réalisation d'une opération visant à créer un nouveau quartier à vocation résidentielle dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Ce fameux écoquartier ! Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)*

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27676-DF - 15-60 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27859-SPU 15-61 7S-- DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport, plutôt technique, a pour objet la modification du PLU de Marseille afin de l'adapter au contexte législatif évolutif et aux objectifs de développement de Marseille. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi ALUR en matière d'urbanisme, qui vise à supprimer le coefficient d'occupation des sols

(COS), la taille minimale des parcelles afin de les rendre constructibles et la caducité des règlements de lotissements, en tenant des perspectives de développement durable. Il est également question d'adapter les supports graphiques de ce document PLU au format numérique et de le rendre consultable plus facilement.

Ce projet de PLU a été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 février au 12 mars 2015 et portant essentiellement sur les règles de gabarit, d'emprise au sol et d'espaces verts. Les conclusions ont été remises et approuvées par la Communauté Urbaine. Pour ce qui est du 13^{ème} arrondissement, le zonage du lotissement Barry a été modifié. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27859-SPU - 15-61 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, Vote "contre" des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27654-SPU - 15-62 7S - Conventions en cours de réalisation par les services centraux - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Echangeur des Arnavaux, secteur Mérimée-Raimu - Echangeur Saint-Jérôme - Echangeur de Frais Vallon, secteur de la Fourragère.

Rapport retiré de l'ODJ du Conseil Municipal

ADDITIF N°1, reçu le vendredi 19 juin

RAPPORT N° 15-27734-DASS 15-63 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration- Libéralités – 2^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de la seconde répartition 2015 des subventions à des associations. Sur un montant total de 65 900 euros, il convient d'approuver une subvention de 5 000 euros à l'association "Ambition Cité", 61, rue Alphonse Daudet dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27734-DASS - 15-63 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27839-DASS —15-64 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 2^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations d'animation urbaine. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Sur un montant global de 8 900 euros une partie sera reversée à l'Union Nationale Tennis Ballon et Sports, au niveau de 1 500 euros, et à Arts Théâtre et Claquettes Compagnie Philippe Chagot, pour 1 200 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27839-DASS - 15-64 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27491-DS —15-65 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux sportives - 3^e répartition 2015. Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, il y a un an de cela, j'avais pris la parole, vous me l'avez donnée. Je trouve qu'aujourd'hui c'est vraiment déplorable. Quand il y a un Conseil d'Arrondissements, j'ai l'angoisse, vous n'avez vraiment aucun respect, vous êtes tous agressifs, alors que dans tout le groupe que nous sommes vous n'avez jamais vu quelqu'un qui hurle, qui agresse ! Vous avez devant vous un Maire... et qui est Sénateur, mais vous avez réalisé ? Alors que vous voyez un Maire comme M. GAUDIN, on le respecte ! J'ai entendu dire un jour : mais Monsieur GAUDIN est Sénateur, il faut le respecter. Donc, là, franchement, la politique cela me dégoûte, parce que je suis là pour faire du social, je ne suis pas là pour cumuler les mandats et je ne suis pas là pour "gueuler" !

Et quand vous parlez, quand on parle de l'immigration, si vous le permettez je vais vous dire quelque chose : je voudrais bien savoir où vous tous vous habitez ! Parce que tout le monde, aux Lauriers, aux Flamands, etc., moi, vous entendez, j'ai subi un car jacking il y a 4 ans, par qui ? L'immigration ! Ma femme, il y a 2 ans, au Parc Kallisté, a subi un car jacking alors qu'elle était avec ma petite fille de 4 ans ! Au bout de 50 m, ils se sont aperçus qu'il y avait une petite fille dans la voiture, ils l'ont jetée par terre ! Au Parc Kallisté, j'ai un entrepôt, j'étais garé en haut au centre commercial et il y a une voiture qui nous gênait derrière, j'ai klaxonné, la personne est sortie et m'a dit : "qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce que tu veux ?" Je lui ai dit : "je voudrais que vous enleviez la voiture" et il m'a traité de... !

Monsieur RAVIER.- M. ANNIBALDI, mon papa d'adoption qui prend soin de moi, je vous remercie de votre sollicitude. M. ANNIBALDI, c'est tout à votre honneur que de vivre avec intensité votre délégation et vos actions sur le terrain dans le milieu sportif et social. Merci, M. ANNIBALDI pour cette anecdote, mais peut-être pourrions-nous aller directement au rapport, s'il vous plaît !

Monsieur ANNIBALDI.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la troisième répartition 2015 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations, et ce, pour un montant de global de 919 300 euros.

Ce matin, avec M. (...), on s'est amusé à prendre la calelette et cela m'a coupé l'appétit, vous me direz que j'ai encore des réserves, mais tenez-vous bien : sur 919 300 euros, la Mairie de Marseille a alloué 24 000 euros, soit 2,60 % des subventions, et ce, pour le secteur le plus peuplé de la ville, avec presque 20 % de population ! Alors, là, je ne sais pas, M. MIRON, si c'est la Ville qui les donne, mais quand je vois ces chiffres, vous savez très bien l'estime que l'on a pour vous, mais il faut quand même vous poser la question, parce que je ne plaisante pas, je suis plus social que politique, mais il y en a qui sont plus politique que social, on s'en est aperçu aussi ! En tant qu'Adjoint aux Sports, il y a quinze jours je vous ai interpellé, vous avez botté en touche, mais il y a une chose qui me tracasse, quand vous m'avez dit : "la Mairie du 13-14, on se passera de vous pour 2017" !

Monsieur MIRON.- Bien sûr !

Monsieur ANNIBALDI.- Eh bien, moi, je l'ai à cœur ! Alors, je ne comprends pas pourquoi ! On représente quand même 153 000 habitants ! Et pour moi, le sport est une passion !

Monsieur RAVIER.- M. ANNIBALDI, je vais vous rappeler un point important. Nous sommes majoritaires dans cette Mairie de Secteur, et au sein d'une Mairie Centrale dans laquelle nous sommes dans l'opposition. M. MIRON est notre opposant, nous sommes son opposition. Donc, n'attendez pas de lui qu'il observe la même attitude qui est la vôtre, qui est la nôtre, et qui est d'agir dans l'intérêt général. Il agit dans son intérêt carriériste et il s'y prend mal, en plus, c'est cela son problème, il s'y prend très mal ! Donc on ne parle pas la même langue, comme dirait M. MUSELIER, c'est-à-dire qu'eux parlent et nous, nous faisons, avec nos petits moyens, mais nous faisons. Il y a les "diseux" et il y a les "faiseux" ! Ils parlent beaucoup en amont, et on va en parler là, mais, M. ANNIBALDI, gardez vos forces pour la fin du Conseil ! Nous vous écoutons pour la suite de ce rapport.

Monsieur ANNIBALDI.- Je vous ai donc donné lecture de ce rapport et je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI pour cette intervention passionnée, passionnante, charnelle, où l'on sent bien que vous vivez ensemble avec le sport. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Je vais donner des explications à M. ANNIBALDI, puisque je vois que M. MIRON ne le fait pas. Donc je ne suis pas Adjoint au Sport, je le serai peut-être un jour, mais je vais donner lui donner des explications. Le raisonnement que vous avez, M. ANNIBALDI, si je peux me permettre, c'est un raisonnement de jeune élu peu expérimenté, puisque comparer des subventions par secteurs municipaux, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire, parce que dans chaque secteur municipal il peut y avoir des clubs omnisports, il peut y avoir des événements comme je vois là, la Soch Freestyle Cup, donc le montant des subventions est attribué sur l'événementiel ou sur un club. Donc quand on a un tournoi de tennis international, comme l'Open de Tennis Féminin de Marseille on verse 100 000 euros au Tennis Club de Marseille, mais c'est dans le cadre d'un événement. Quand on verse 180 000 euros à l'ASPTT, c'est parce que c'est un club omnisports de plusieurs milliers d'adhérents.

Donc le raisonnement que vous avez, M. ANNIBALDI, c'est le raisonnement que tout nouvel élu a, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas un raisonnement cohérent. Il faut regarder les actions dans les différents secteurs. Donc, si dans le 8^{ème} arrondissement, il y a plusieurs événements sur les Plages du Prado l'été, il y aura des subventions en conséquence. On ne peut pas dire que c'est le 8^{ème} arrondissement qui va bénéficier d'un budget.

Mais s'il y a quelque chose qu'on peut dire à M. MIRON, c'est que les budgets de fonctionnement des clubs sont calés dans des grilles de fonctionnement où ils sont en fonction du nombre de licenciés et du niveau sportif dans lequel évoluent les clubs. Quand vous avez des clubs qui ont le même nombre de licenciés, mais certains ont des équipes de jeunes en DH1 et d'autres..., etc., ils n'ont pas la même subvention. Donc, je dirai que c'est une grille équitable. Sur cela, on ne peut pas les critiquer.

Monsieur RAVIER.- Je suis pour l'équité, absolument ! Mais je suis désolé, M. MARI, de vous voir être l'avocat, le porte-parole même de M. MIRON, vous qui aviez présenté il y a quelques mois le livre noir du sport ! Donc peut-être aujourd'hui êtes-vous en pleine négociation pour rejoindre la majorité de Jean-Claude GAUDIN, pour remplacer M. MIRON à la tête des sports ? On ne sait jamais ! On en a vu d'autres !

Monsieur MARI.- C'était simplement une explication d'un élu à un autre.

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27491-DS - 15-65 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27865-DASS —15-66 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'Intérêt social – 2^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur HERZALLAH, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport pour objet l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Sur un montant global de 8 900 euros, il est proposé d'attribuer aux associations du 7^{ème} secteur les aides financières suivantes : SOS Parents, 1 000 euros et l'association Colinéo, 500 euros. Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. HERZALLAH. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27865-DASS - 15-66 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27890-DAC - 15-67 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels - 3^e répartition 2015 - Approbation de quatre conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de la 3^{ème} répartition 2015 des subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels. Sur un montant global de 112 000 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à l'Association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine" (APECB), dans le 14^{ème} arrondissement. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix. Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27890-DAC - 15-67 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27901-DAC - 15-68 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles - 3^{ème} répartition - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action, année 2015, aux associations culturelles. Il s'agit de la troisième répartition 2015. Sur un montant global de 1 051 500 euros, il est proposé d'attribuer aux associations du 7^{ème} Secteur ci-après, les aides financières suivantes : Association Vaï La Bott, 4 000 euros. Association Compagnie de Rubens, 15 000 euros. Je vous signale qu'il y a une erreur d'impression dans le rapport sur le chiffre : il ne s'agit pas de 7 000 euros, mais bien de 15 000 euros à l'Association Compagnie de Rubens. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je sais l'attachement que vous avez à la culture provençale, il n'y a pas un jour sans lequel vous le rappelez. Donc vous connaissez les difficultés qu'ont les associations du secteur, celles du Roudelet..., le Musée de Château-Gombert, etc. Je sais que vous n'êtes pas aux commandes de la Mairie Centrale pour augmenter les subventions, mais comme vous êtes parlementaire, vous avez une réserve parlementaire conséquente de 630 000 euros, est-ce que vous avez prévu de subventionner ces associations dans le cadre de votre réserve parlementaire ? Monsieur le Maire, puisque vous êtes le chantre de la culture provençale apparemment, est-ce que vous mettez en adéquation vos actes avec vos paroles ? Mais vous avez le temps de me répondre, je regarderai sur le site Internet de l'Assemblée le résultat.

Monsieur RAVIER.- Du Sénat !

Monsieur MARI.- Oui, du Sénat.

Monsieur RAVIER.- N'allez pas trop vite ! Oui, effectivement, vous pourrez consulter en ligne le montant des subventions et les bénéficiaires, les dossiers sont en cours de traitement, pour certains. Nous avons encore quelques mois pour attribuer les subventions aux uns et aux autres. Et je ne vous cache pas qu'effectivement votre Sénateur est très attaché à la culture provençale, et au vu des difficultés que ces associations comme le Roudelet ou comme encore les Anes de Château-Gombert ou comme encore la Saint-Eloi dont on connaît...

Madame PONCET-RAMADE.- Il y a aussi le Musée !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais je ne peux pas subventionner tout le monde. Si cette année ce n'est pas subventionné, cela le sera l'année prochaine, comme l'a fait Madame la Députée dans sa circonscription l'année dernière ou il y a deux ans, elle a attribué à un certain nombre d'associations, c'est consultable en ligne, vous avez dû regarder, c'est intéressant. Et l'année qui a suivi, elle a changé d'associations ou de thématique. Chacun a sa façon de fonctionner. Donc, vous pourrez consulter bientôt les choix et qui se portent déjà effectivement sur le soutien à ces associations-là, mais pas seulement. Et il est vrai que la culture provençale sera soutenue, aidée par ma réserve parlementaire entre autres, mais elle est surtout soutenue par les hommes et les femmes de ces associations et qui font un travail remarquable.

Vous avez manqué à M. GRIMAUD, dimanche.

Monsieur MARI.- Je sais.

Monsieur RAVIER.- Vous lui manquiez tellement qu'en me présentant il a dit : "Monsieur le Maire du 7^{ème} secteur, Stéphane MARI" ! J'y pense encore ! C'est plutôt drôle ! Je ne sais pas, mais s'il vous appelle Stéphane RAVIER, je pense que vous allez le prendre avec le sourire, moi cela m'a fait sourire.

Donc grâce à M. GRIMAUD, à M. PANTALEO, M. CAMOIN et tous les bénévoles qui sont au sein de ces associations, les soupes au pistou, les cavalcades, tout cela, ce sont des rendez-vous très appréciés par les habitants, non pas seulement ceux de Château-Gombert, mais d'ailleurs aussi, vous le savez très bien, et de tout Marseille, parce qu'il n'y a plus qu'eux pour la Saint-Eloi, il n'y a plus que le groupe Saint-Eloi de Château-Gombert. Il y a bien celui de Mazargues, mais curieusement il n'existe plus, curieusement ou pas d'ailleurs.

Alors nous les soutenons parce qu'il y a une réelle activité et la tradition doit être perpétuée. Et comme je vous l'ai déjà dit, elles ne sont pas une propriété privée, ce sont nos racines, nos traditions, nous en avons hérité et il est de notre rôle, de notre devoir surtout, de les transmettre et de les faire partager à d'autres, à ceux qui nous ont rejoints dans cette ville, dans cette Provence ou même dans ce pays, qui n'en sont pas nécessairement originaires, eh bien à eux de découvrir ces traditions provençales et de se les approprier et de devenir des Provençaux..., pourquoi pas, nous ne demandons que cela, de partager nos traditions et les faire apprécier par le plus grand nombre possible.

Et je vous invite à partager bientôt les festivités organisées par le Roudelet..., qui débiteront le 3 juillet par un concert du groupe Le Condor, suivi du lancement officiel du festival à Château-Gombert et durant cette semaine de festivités vous y découvrirez des groupes venus d'Italie, de Macédoine, du Brésil, chacun présentera ses traditions, sans jamais vouloir écraser l'autre ou sans jamais vouloir se substituer à l'autre, mais dans une volonté de découvrir l'autre ! Et chacun rentrera chez soi.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27901-DAC - 15-68 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION DISTRIBUE EN SEANCE

RAPPORT N° 15-27673-DGUP - 15-69 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2015 - 1^{ère} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet d'attribuer des subventions à deux groupes d'associations intervenant dans le cadre de la santé publique et de la lutte contre le VIH et les addictions, pour deux montants globaux de 25 100 euros et 55 500 euros. Il s'agit de la 1^{ère} répartition. La liste des associations rattachées à ces deux groupes est portée sur ce même rapport. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27673-DGUP - 15-69 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(*Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.*)

RAPPORT N° 15-27677-DGUP - 15-70 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 1^{ère} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a également pour objet d'attribuer des aides financières à deux autres groupes d'associations, établissements dont le rayonnement s'étend sur notre secteur et surtout sur toute la ville de Marseille, le premier groupe intervenant dans le cadre de la santé publique et le second dans celui de la lutte contre le Sida et les addictions, pour deux montants globaux de la même somme par rapport au rapport précédent.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Avez-vous des interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Le rapport n°69 que vous nous avez remis sur table et celui que l'on a reçu bien avant les 48 heures limite sont différents ! Et là encore, vous avez scindé les associations à financer. Donc, on veut revenir sur le vote du rapport n°15-69 7S parce que l'on ne soutient pas votre démarche, le fait de scinder les associations, donc nous allons voter contre ce rapport.

Monsieur MARI.- Cela m'avait échappé également. Je les ai sur la tablette et ce ne sont pas les mêmes et ici.

Monsieur AIRAUDO.- Si vous pouviez éviter de les scinder, dix minutes avant la séance ! Respectez le délai de 48 heures que vous reprochez au Maire de Marseille, ce serait très gentil de votre part, c'est tout.

2Monsieur RAVIER.- Vous êtes mal placé pour nous parler de respecter les délais, quand même !

(Echange de propos simultanés entre tous les groupes)

Monsieur RAVIER.- Monsieur, je parle des associations éminemment politiques et non pas qui tiennent des discours politiques ; si vous ne le les entendez pas, nous, nous les entendons. Elles ont leur action sans doute, mais encore une fois, elles sortent de leur cadre, de l'action qui devrait être la leur, en exprimant, si je puis dire, un positionnement politique. Donc, nous ne les soutenons pas.

Monsieur JOSHUA.- Lesquelles ? Vous avez juste un exemple ?

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA, nous sommes un Conseil d'Arrondissements, nous ne sommes pas au Polit Bureau ou au Commissariat !

Monsieur AIRAUDO.- Vous nous expliquez que votre vote se base sur les considérations politiques de l'association et que donc vous votez contre l'association, elle, parce qu'elle fait de politique. Or vous votez aussi pour une action d'associations, elles, "avis favorable". Donc, votre argument, visiblement, est un peu bizarre. Donc, si vous pouviez nous expliquer la vraie raison qui visiblement vise l'action d'aide aux migrants et l'action qui a lieu dans les prisons ou l'action qui a lieu auprès de la communauté homosexuelle, et de ce fait, vous stigmatisez cette catégorie de la population, si vous pouviez nous en expliquer la raison, ce serait beaucoup mieux ! Soyez honnête jusqu'au bout !

Monsieur RAVIER.- Je me demande ce que vous faites sur ces bancs, vous devriez être là ! Il y a des actions éminemment politiques, mais souffrez, encore une fois, que nous ne partagions pas la pertinence des actions qui sont menées par les unes ou par les autres. C'est notre droit, quand même ! Est-ce qu'on a le droit d'avoir un avis contraire au vôtre ? Est-ce que c'est encore possible, je ne dirai pas en Gaudinie parce que je suis certain qu'il n'est pas au courant de vos agissements, je ne dirai pas "à aboyer", mais à être hargneux tout le temps ! M. GAUDIN est quand même d'un autre niveau et il ne s'inscrit pas dans la démarche qui est la vôtre, de tout le temps nous interpellé et nous interroger comme si on était au Commissariat ! Nous avons encore au Commissariat droit à un avocat dès la première heure, mais, vous, vous nous mettez au mitard tout de suite ! Nous sommes contre ces financements pour certaines actions qui nous paraissent éminemment politiques, c'est notre droit de le penser, c'est votre droit de ne pas être d'accord, c'est comme ça et je suis prêt à aller jusqu'au bout ! Peut-on mettre ce rapport aux voix ?

Madame GRAC.- *(Début inaudible)* En fait, vous scindez les actions en deux groupes. Et si c'est elles qui font de l'action politique, pourquoi vous scindez les actions... ?

Monsieur RAVIER.- Il y a des actions qui sont pertinentes et d'autres qui ne le sont pas. Il y a des actions que nous soutenons et il y en a d'autres que nous ne soutenons pas ! Est-ce que je suis obligé d'être tout le temps d'accord ?

(Réflexions simultanées)

Monsieur RAVIER.- Il y a des actions qui nous semblent pertinentes et d'autres pas, mais c'est votre droit et c'est aussi mon droit de ne pas être non plus dans certaines situations. Ensuite, à vous de communiquer ce que vous voulez ! Vous pourrez dire que le 7^{ème} Secteur est comme la Mairie de Marseille, "un peu con", c'est ce que vous aviez twitté, je crois, Mme PONCET-RAMADE, en répondant à M. ZERIBI qui faisait savoir qu'il faut arrêter le Marseille bashing et que Marseille était belle... et vous avez twitté en réponse : "Marseille est belle, mais un peu con !" Eh bien ! Vous twitterez que dans le 7^{ème} Secteur on est "un peu con" ! Ce n'est pas grave, c'est votre droit !

(Réflexions simultanées)

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a pas d'autre intervention, on peut passer au vote. Donc pour le rapport n°15-69, M. AIRAUDO a exprimé qu'il était contre et M. MARI a confirmé de son côté vouloir changer son vote et ne plus voter favorablement, mais non-participation au vote, et il en fera de même pour le rapport n°15-70.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, sur tous les rapports "spécial RAVIER" on ne participera pas au vote. Comme ça, au moins, c'est dit une bonne fois pour toute la mandature.

Monsieur RAVIER.- Est-ce que vous auriez appelé Mme ANDRIEUX "spécial ANDRIEUX" ? Vous l'auriez appelée Madame la Députée ! Si vous n'avez pas de respect pour la personne, ayez au moins un peu de respect pour la démarche républicaine !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur MARI.- Les rapports "spécial Monsieur le Sénateur-Maire" auront comme mention : "ne participe pas au vote".

Monsieur RAVIER.- Donc sur ce rapport 70 qui est pour ? Donc, unanimité !

LE RAPPORT N° 15-27677-DGUP - 15-70 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27675-DGUP - 15-71 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) - Exercice 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille, pour consolider et étendre la démarche des Ateliers Santé Ville, ainsi que de la dépense afférente, soit pour un montant de 130 520 euros, dans le but de soutenir quatre Ateliers Santé Ville (ASV) : Un Atelier Santé Ville Marseille Centre, un Atelier Santé Ville Marseille Nord, pour les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, un Atelier Santé Ville Marseille Sud, et un Atelier Santé Ville Santé Mentale, qui couvre l'ensemble des territoires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27675-DGUP - 15-71 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27922-DEEU – 15-72 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Animation et gestion du relais nature de Saint-Joseph - 14ème arrondissement - Approbation de la convention de Délégation de Service Public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet dans le cadre de l'animation et de la gestion du relais nature de Saint-Joseph l'approbation de la convention de délégation de service public afférente. Par délibération en date du 8 octobre 2014, N°14-80 7 S, notre Conseil avait approuvé le renouvellement pour une durée de 7 ans. Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, un seul candidat s'est positionné, l'association CAIRN. Après avoir examiné le rapport d'analyse de cette candidature, la Commission, réunie le 19 mai 2015, a donné son accord pour que des négociations soient engagées par Monsieur le Maire ou son représentant. L'étude approfondie du dossier fait apparaître que le candidat a répondu de façon complète et satisfaisante aux attentes définies pour cette consultation sur les aspects pédagogiques, techniques et financiers. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Est-ce qu'il y a des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27922-DEEU - 15-72 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27566-DAC – 15-73 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES ARCHIVES – Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Ministère de la Justice - Service Territorial d'Education en Milieu Ouvert - Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) Marseille-Nord. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le Ministère de la Justice, en l'occurrence l'Unité Educative en Milieu Ouvert Marseille Nord.

Le service éducatif des Archives Municipales souhaite renouveler un partenariat avec le Service chargé d'encadrer de jeunes délinquants, des jeunes primo délinquants, dans le cadre d'un jugement en mettant en œuvre les mesures éducatives prononcées par les magistrats.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport

LE RAPPORT N° 15-27566-DAC - 15-73 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27764-DAH – 15-74 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES – 14^{ème} arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint-Barthélémy - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée au titre de l'année 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, comme le rapport sur lequel nous avons voté tout à l'heure concernant le parvis du métro Frais Vallon, ce rapport revient chaque année à la même époque et concerne l'attribution d'une subvention de 3 049 euros à la société d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour l'entretien du chemin piétonnier entre l'avenue Claude Monet et le chemin de Gibbes à travers la cité SNCF Saint-Barthélémy. Vous aurez noté qu'il y a une petite coquille dans la présentation du rapport, il ne s'agit pas de l'exercice 2014, mais bien 2015. Tout le monde aura bien sûr corrigé. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27764-DAH - 15-74 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27846-DAH – 15-75 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - POLITIQUE DE LA VILLE – 1ère série d'opérations d'investissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur HERZALLAH, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la phase de transition entre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et le nouveau Contrat de Ville, l'approbation de la première série d'opérations d'investissement, à hauteur de 136 958 euros, pour permettre le versement des subventions correspondant aux actions détaillées ci-dessous.

En ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille sont ainsi concernés.

Sur le territoire Nord-Est 13^{ème}, il est proposé de soutenir quatre structures.

L'association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée, qui gère depuis 1993 sept espaces lecture. Son objectif est d'améliorer la maîtrise de la langue. Pour un coût du projet de 13 187 euros, la part de financement de la ville est de 10 000 euros. L'association Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute Santé, qui mène des actions en faveur des jeunes et des familles qui rencontrent des problèmes de santé. Sur un coût du projet de 19 891 euros, la part de la Ville est de 2 410 euros. Habitat Marseille Provence, qui souhaite mettre à disposition des locaux pour l'association Réseaux 13. Pour un coût du projet de 155 880 euros, la part de la Ville est de 43 270 euros. L'association Réseaux 13, qui intervient sur le champ de la prévention des toxicomanies. Sur un coût de projet de 17 549 euros, la part de la Ville est de 13 720 euros.

Sur le territoire Nord-Est 14^{ème}, il est proposé de soutenir deux structures. Le Centre Social Saint-Gabriel Bon Secours, qui souhaite aménager les extérieurs vétustes. Sur un coût de projet de 53 970 euros, la part de la Ville est de 6 838 euros. Le Centre Social l'Agora qui met en œuvre des actions et des services en direction des familles, des jeunes et des enfants. Sur un coût de projet de 54 089 euros, la part de la Ville est de 13 553 euros. Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. HERZALLAH. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27846-DAH - 15-75 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N°15-27789-DVSCJ – 15-76 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n° 5 au contrat n° 11/0881 passé avec la société Sodexo. En effet, depuis la mise en place des TAP il était nécessaire d'apporter des précisions concernant la remise des enfants à l'issue de la pause méridienne, à savoir les jours de classe, les enfants sont rendus à la responsabilité de l'enseignant, et les jours où il y a TAP, donc le mardi ou le jeudi, les enfants inscrits au TAP sont remis au gestionnaire de l'ALSH en charge des activités de l'après-midi. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27789-DVSCJ - 15-76 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27164-DVSCJ – 15-77 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire - Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale - Participation aux garderies - Attribution d'un tarif social. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport porte sur plusieurs points. Tout d'abord la participation des familles à la cantine des écoles maternelles et élémentaires. Le tarif de base annoncé est de 3,42 euros par repas. Le tarif pour l'année scolaire 2014-2015 était de 3,35 euros; on ne peut que constater encore une fois une augmentation du prix du repas de nos enfants,

d'environ 2 %. Nous avons il y a un an le même type de rapport avec une augmentation de la participation de 0,02 euro. Bien que minime, on peut se demander pour quelles raisons les familles marseillaises doivent encore une fois de plus subir une hausse de tarif. Quand on sait les nombreuses contraintes avec les temps d'activités périscolaires qui ont commencé quatre mois après la rentrée, quand on sait les grèves de cantines à répétition depuis septembre, il est difficile de leur demander encore une participation supplémentaire.

Ensuite, ce rapport évoque le tarif des garderies du matin et du soir, à 3 euros. Depuis plusieurs années a été institué un dispositif spécifique aux familles modestes basé sur les revenus et la composition du foyer en vue de la délivrance d'un tarif réduit, voire une exonération. Celui-ci sera dorénavant basé sur le Quotient Familial délivré par la CAF, comme cela a été mis en place par de nombreuses Collectivités. Le quotient familial est fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants et de personnes à charge.

Enfin, comme l'an dernier, ce rapport évoque la restauration des collégiens de Clair Soleil au sein des écoles communales situées sur le même site. On note toujours une différence entre les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} et ceux de 4^{ème} et 3^{ème}. Et on constate également une augmentation d'un peu moins de 3 euros par trimestre. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Madame HONDE-AMIAR.- Pour vous dire que nous allons voter contre ce rapport. Comme disait Mme D'ANGIO, on est contre l'augmentation des tarifs. On est contre aussi le fait que la cantine scolaire soit donnée au privé, donc on est pour une reprise de la délégation de la cantine. Et quand même il ne faut pas être élève à Marseille, parce qu'entre l'augmentation du tarif de la cantine, ils vont arrêter l'école de la mer et pour les élèves de quatrième, (...) c'est fini, je me demande jusqu'à quand on va faire des économies sur le dos de nos enfants. Ça suffit maintenant ! On le fait sur tout le monde, mais pas sur la cantine !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- On pourrait peut-être demander à Mme Haouria HADJ-CHICK, qui était allée rencontrer l'émir du Qatar, je crois, si elle peut nous ramener quelques barils de pétrole. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27164-DVSCJ - 15-77 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant")

* * *

RAPPORT N° 15-27757-DIRCA - 15-78 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -Réfection du stade de Frais Vallon, avenue de Frais Vallon - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la réfection du stade de Frais Vallon, situé dans le 13^{ème} arrondissement, l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2015, à hauteur de 925 000 euros pour les études et travaux. Cet équipement nécessite d'être remis aux normes de la Fédération Française de Football afin d'obtenir un stade de catégorie 4. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous permettez, j'interviendrai de manière générique sur ce rapport et les deux qui suivent, pour éviter de reprendre la parole. Ma question s'adresse aussi bien à vous qu'à Monsieur l'Adjoint au Sport. On a trois rapports importants qui passent aujourd'hui, le stade de Frais Vallon, les tennis Philibert et le city stade à Fondacle. Ma question : y a-t-il un calendrier de travaux prévu et un échéancier dans les années à venir ? C'est une question générique.

Et concernant plus particulièrement les tennis Philibert, nous avons, si j'ose dire, un club de tennis sur le feu puisque nous avons voté il y a à peu près deux ans une autorisation de programme de 2 millions d'euros sur Château-Gombert avec la création de trois nouveaux courts de tennis à l'emplacement de la piscine qui a été bouchée par des gravats. Donc je voudrais savoir si le projet de Château-Gombert allait passer sous l'éteignoir ou si le projet sur les tennis Philibert va passer après ou on garde le même calendrier et quand. Cela s'adresse aussi à vous, Monsieur le Maire, si vous connaissez les dossiers du secteur.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous savez bien que M. MIRON se passe de la Mairie de Secteur en tous les domaines, surtout celui de nous informer !

Monsieur MIRON.- Monsieur le Sénateur Maire de Secteur, vous voterez lundi au Conseil Municipal, vous serez donc informé, comme tous les élus, comme toutes les Marseillaises et tous les Marseillais. C'est une chose normale.

Pour ce qui est du stade de Frais Vallon, c'est dans les semaines qui viennent puisque la Fédération Française de Football nous a expliqué qu'il n'y aurait plus d'agrément pour ce stade, donc il est nécessaire de faire les travaux rapidement. Croyez-moi que l'on s'en serait passé, pour un million, on aurait pu faire autre chose à la place, mais aujourd'hui ça arrive à terme, il y a des choses qui posent problème, donc on en profite pour tout refaire, y compris les vestiaires, et faire un équipement de grande qualité. Donc ça va prendre quelques mois de travaux, on est en train d'organiser tout cela, mais cela va démarrer très bientôt, d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui est des tennis de Château-Gombert, je ne vois pas pourquoi, M. MARI, les tennis Philibert les remplaceraient, soit parce que je sois un Adjoint qui pense électoralisme avant de penser..., ce n'est pas mon cas et vous le savez !

(Plusieurs réflexions simultanées)

Monsieur MIRON.- Donc, pour ce qui est des tennis de Château-Gombert, les travaux démarreront soit en fin d'année soit en début d'année prochaine, même par rapport au cahier des charges et l'appel d'offres les choses sont en route, il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Par contre, pour le reste les échéances arrivent en fonction des engagements que nous avons, 10 à 12 millions, 15 millions suivant les années, d'investissements lourds. Et en fonction de cela, on prévoit et on provisionne et on organise les travaux. Mais d'abord il faut faire les études, elles commencent sur ces équipements

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON. Vous prenez l'engagement solennel sur les travaux à la fois sur le stade de Frais Vallon et pour les tennis de Château-Gombert, les autorisations de programme ont été votées à hauteur de 2 millions d'euros en 2013, on est en 2015, vous prenez l'engagement solennel que d'ici la fin de l'année ces travaux vont débiter.

Monsieur MIRON.- Je viens de le dire à l'instant. Et juste pour préciser, vous dites, Monsieur le Maire, que ça semblerait très long, sauf que quand on parle de ces études, on a validé les études, on a programmé, on a fait des appels d'offres donc à l'échelle de cet engagement, et maintenant les travaux vont commencer. C'est normal, on est dans des délais traditionnels. Et comme vous l'avez évoqué, on ira l'inaugurer ensemble !

Monsieur RAVIER.- Mais effectivement, nous allons voter ces trois dossiers concernant le sport, les trois derniers, de façon globale.

Pour la réfection du stade de Frais Vallon, c'est vrai que la pelouse synthétique est dans un état très dégradé par l'usure. Les vestiaires sont dégradés parce que l'on a trouvé plus amusant de les dégrader que de les laisser en bon état ; c'est une dégradation qui aurait pu être évitée. La Fédération Française de Football vous somme de faire des travaux, sinon elle retire l'agrément. Je regrette quand même, M. MIRON, que vous n'avez pas répondu aux propositions de la Mairie de Secteur qui estimait que Frais Vallon ça pouvait un peu attendre et que nous aurions pu équiper un terrain qui est démuné de pelouse synthétique, les terrains en stabilisé qu'il y a encore en trop grand nombre dans nos quartiers, comme celui de La Batarelle par exemple. Celui-là est en terre stabilisée et en plus, à chaque pluie il y a le quart du terrain qui se retrouve sur la route ! Je pensais qu'il était plus judicieux pour les enfants et pas seulement ceux qui habitent à La Batarelle. Vous n'avez pas répondu, vous avez préféré y planter un local à la place, à 15 000 euros, comme vous avez préféré faire d'autres travaux sur lesquels encore une fois nous n'avons pas pu débiter.

Vous m'avez écrit : "voilà ce que je veux faire, dites-moi ce que vous en pensez." Je vous ai répondu et vous ne m'avez jamais répondu. C'est un petit peu dommage, d'autant qu'il s'agissait pour nous d'œuvrer pour ce qui était un dossier coûteux, celui du toit du gymnase de Saint-Jérôme village, qui fuit, comme celui de la Visitation d'ailleurs où les équipements prennent l'eau, où plusieurs centaines de litres d'eau ont été récupérées sur le faux plafond, ça fait aussi piscine.

Mais pour revenir au gymnase de Saint-Jérôme village, vous avez préféré ne pas nous écouter, alors que là, il en va de la santé publique puisqu'il y a de l'amiante dans les matériaux qui composent ce toit et qu'avec la pluie, vous allez remettre un faux plafond comme vous avez préféré le faire, eh bien ça laisse passer l'eau de pluie avec de l'amiante.

Et j'aurais aimé en discuter avec vous loin des caméras et des conceptions politiciennes ou de campagne électorale, pour essayer de vous convaincre qu'il était plus urgent d'agir sur ce gymnase pour préserver la santé de tous et toutes, plutôt que d'être dans un combat politicien qui vous conduit à agir et à imposer, par exemple, un Algéco sur le terrain de boules de Saint-Jérôme, un Algéco dont plus personne ne veut depuis. Le CIQ s'étant dissous et lui-même faisant savoir, c'est quand même encore les réalités de ce noyau villageois, qu'il n'est absolument pas nécessaire, pas souhaitable et pas souhaité. Là encore, vous ne nous avez pas répondu, vous n'avez pas jugé utile d'engager je ne dirai pas la négociation, mais une discussion dans l'intérêt des habitants de Saint-Jérôme.

L'essentiel des travaux étant finalement prévus dans les équipements centralisés, charité bien ordonnée commence par soi-même, c'est une sorte de préférence municipale, eh bien, les équipements transférés, eux, sont les parents pauvres, comme d'habitude, de votre politique dite sportive et qui en réalité ne correspond pas aux besoins. Nous sommes très contents pour les utilisateurs du stade de Frais Vallon qu'il soit refait, que nous ayons des tennis à Château-Gombert, qu'il y ait un retour des tennis à Château-Gombert, et qu'il y ait un city stade à Fondacle, largement amélioré puisque ça va coûter 340 000 euros, c'est bien !

Monsieur MIRON.- Ce n'est pas un équipement centralisé, ce city stade !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais justement, pour un équipement décentralisé vous ne nous demandez même pas notre avis ! C'est ce qui s'appelle mépriser les élus du 7^{ème} Secteur et la majorité du 7^{ème} Secteur. A la limite, vous auriez pu faire comme vous avez l'habitude de faire, un écran de fumée, vous auriez pu nous rencontrer et dire : "voilà, vous voulez quoi ?" "Moi, je veux ça." "Je vais réfléchir." Pendant dix minutes ou un quart d'heure et puis vous auriez fait savoir que vous nous aviez rencontrés, pour ensuite faire comme vous aviez envie de faire, faire ce que vous voulez. Mais là, même pas ! Les élus du 7^{ème} Secteur, encore une fois, la majorité qui n'est pas une demi-majorité, nous avons été élus, méritaient, et à travers nous une certaine partie de la population méritait que l'on soit consultés. Heureusement, tous les élus républicains n'adoptent pas cette attitude !

Nous avons reçu au courrier aujourd'hui une bonne nouvelle : M. TEISSIER, le Président de la Communauté Urbaine, je ne sais pas s'il va être Président de la Métropole, je crois que ça se bouscule au portillon, Jean-Claude est dans les starting-blocks, donc M. TEISSIER nous informe qu'en dépit des contraintes budgétaires il a dégagé une enveloppe complémentaire de 400 000 euros pour les grosses réparations de voirie pour notre secteur. "Je vous propose de rencontrer mes services afin de définir vos priorités dans les meilleurs délais et ainsi de pouvoir attaquer les travaux avant la fin de l'année. Espérant que cette dotation permettra de satisfaire vos administrés et participera à la rénovation de votre patrimoine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire..." etc.

Voilà une démarche constructive, républicaine, sérieuse et qui prend en compte les besoins des habitants du secteur ! Et pas des ambitions électorales pour quelques-uns.

Monsieur MARI.- Il a peut-être des électeurs pour la Présidence de la Métropole !

Monsieur RAVIER.- Donc, essayez à l'avenir de faire l'effort de nous consulter ! Il arrive quelquefois et même assez souvent que nous soyons porteurs de demandes et même d'initiatives pertinentes. Ça nous arrive ! Et ensuite, vous faites votre choix. Mais agir comme cela, dans le mépris permanent, ce n'est pas sérieux. Comme dirait le Maire de Marseille, ce n'est pas républicain.

Et je ne reviendrai pas bien sûr sur les gymnases et les stades dont nous avons la gestion de l'entretien et dont vous gardez jalousement les créneaux. La loi PML n'étant manifestement pas la même à Paris, Lyon ou Marseille, les Maires d'Arrondissement à Paris et à Lyon ont des pouvoirs décisionnaires et des moyens d'action largement supérieurs à ceux que nous avons à Marseille.

Il y a, encore une fois, deux poids deux mesures pour Marseille, que Monsieur le Sénateur Maire de Marseille aurait pu changer en 19 ans, il n'a pas voulu le faire, c'est vrai qu'il s'inscrit et qu'il marche dans les pas de Gaston DEFFERRE !

Monsieur MIRON.- M. RAVIER, allez à Lyon ou à Paris, si cela vous intéresse !

Monsieur RAVIER.- Je suis tellement bien ici ! Je sais que vous êtes pour l'exclusion de tous ceux qui vous gênent ! Mais si Dieu me prête vie, il faudra vous y faire, on ne lâchera pas l'affaire ! On ne l'a pas lâchée quand on était dans l'opposition, ce n'est pas maintenant que l'on est aux commandes de la Mairie de Secteur que l'on va lâcher ! Et nous sommes en face des demandes des administrés, des besoins élémentaires de faire un peu de sport dans la deuxième ville de France !

Monsieur MIRON.- Ils s'adressent à moi, les administrés ! Ils n'ont pas besoin...

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Ils s'adressent à vous à hauteur de 19 % d'entre eux, M. MIRON ! Il y a un an, ils étaient 30 %, vous êtes à un peu moins de 20 %, parce que les effets d'annonce, ça ne suffit plus ! Et surtout quand on agit avec férocité et avec la volonté de rejeter tout ce qui n'est pas au garde-à-vous le doigt sur la couture. Et nous, nous ne sommes pas le doigt sur la couture !

La capitale européenne de l'enfumage sportif, vous n'avez pas besoin de la Mairie de Secteur ! De toute façon, nous n'avons pas besoin de vous, parce qu'il n'y a aucun crédit, il n'y a rien, *niente, nibe, nada, oualou, que dalle* dans l'escarcelle ! Que des effets d'annonce, il n'y a rien ! Donc nous nous en souviendrons lorsque vous débattrez pour nous mettre en place des coquilles vides.

Eh bien, nous, à la Mairie de Secteur, et c'est ce qui vous gêne, il y a de la vie associative en général et sportive en particulier. C'est que nous pouvons quand même nous passer de vous, avec nos modestes moyens, avec un service de l'animation et sa dream team de MacGyver, eh bien, nous allons nous débrouiller sans vous ! C'est ce que nous faisons depuis toujours et c'est ce que nous continuerons à faire, pour le grand bien de nos populations. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27757-DIRCA - 15-78 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27765-DIRCA - 15-79 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Restructuration des Tennis Philibert, allée Marcel Soulat, chemin de Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la restructuration des tennis Philibert, situés allée Marcel Soulat, chemin de Sainte-Marthe, dans le 14^{ème} arrondissement, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, autisme et Plages, année 2015, à hauteur de 745 000 euros, pour les études et travaux.

Les tennis Philibert sont actuellement inutilisables suite à des actes de vandalisme. Le site a été condamné suite à des dégradations sur le bâti et les clôtures ont été saccagées. Cette zone est de temps en temps squattée ou utilisée pour des trafics.

Aussi, dans la continuité de la réhabilitation du stade Philibert, il est proposé une restructuration complète de ces terrains de tennis.

Je vous demande, Monsieur le Sénateur Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Avec grand plaisir, M. ANNIBALDI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27765-DIRCA - 15-79 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27762-DIRCA - 15-80 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Transformation du stade Fondacle en city stade, traverse des Platrières - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la transformation du stade Fondacle en city stade, situé traverse des Platrières dans le 13^{ème} arrondissement, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, autisme et Plages, année 2015, à hauteur de 340 000 euros, pour les études et travaux. Cet équipement vétuste nécessite d'être remis aux normes en vigueur afin de répondre à une nouvelle définition des besoins.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27762-DIRCA - 15-80 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

LES RAPPORTS SUIVANTS (ADDITIF N°2), REÇUS HORS DÉLAIS, N'ONT PAS ÉTÉ ENROLES.

ADDITIF N°2, reçu le mardi 23 juin à 16h

RAPPORT 15-27758-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réhabilitation du gymnase Antonin Artaud, 25, chemin Notre-Dame de la Consolation - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

RAPPORT 15-27909-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - ANRU - Réalisation d'un équipement public de proximité - Les Lauriers quartier de Malpassé - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

RAPPORT 15-27920-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du Centre Social Saint-Just Corot et d'une aire multi-activités - Impasse Signoret - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et travaux – Financement.

RAPPORT 15-27931-DAVC

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE - Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans des Bureaux Municipaux de Proximité par la société le Résidentiel Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble - Approbation de la convention avec cette société.

RAPPORT 15-27932-DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - les Olives - Chemin de la Marre - Bail emphytéotique administratif du 20 décembre 2013 à l'association Maison de la Famille en vue de la réalisation d'une crèche - Délibération n°14/0264/UAGP du 30 juin 2014 - Autorisation d'une constitution d'hypothèque complémentaire sur le bail au profit de la Société Générale.

RAPPORT 15-27935-DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014-2015 - Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs

RAPPORT 15-27945-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de construction du groupe scolaire et du plateau sportif de la Busserine Saint-Barthélémy - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°12/12.

* * *

Monsieur RAVIER.- Je remercie celles et ceux qui ont participé à nos débats et les Services, Mme HABLLOT, Mme DESPORTES pour la Direction Générale des Services, le Directeur de Cabinet, M. MEXIS, et bien sûr Mme BUFFONI pour le Cabinet, et l'ensemble des Services ! Merci à tous !

Bonne soirée à tous ! A bientôt ! La séance est levée!

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 18 h, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *